

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

Article unique
Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -

Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Éméritat



www.cnrs.fr

N°1

JANVIER 2012

Table des matières

01. L'organisation générale de la recherche

01.02. Les instances consultatives de la recherche et du développement technologique

01.02.05. Autres instances

- Nomination de Jean-Jacques ROBIN, Bureau de la Section 11, Instance du Comité national - DEC120315SGCN - 25/01/2012

- Nomination de Sébastien MONGRAND, Bureau de la section 28, Instance du Comité national - DEC120250SGCN - 24/01/2012

- Renouvellement de nomination de Marie-Pierre FONTAINE-AUPART - DEC112686INC - 02/01/2012

02. L'organisation générale du CNRS

- Renouvellement nomination de Brigitte DIERS - DEC112690INC - 02/01/2012

- Renouvellement nomination de Claire Marie PRADIER - DEC112722INC - 02/01/2012

- Renouvellement nomination de Maryline GUILLOUX - VIRY - DEC112691INC - 02/01/2012

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.01 Personnels fonctionnaires

- décision de renouvellement de CMTP - Dominique Joly - DEC112883INEE - 31/12/2011

04.02.05 Vacataires

- Décision n°DEC120051DRH du 09/01/2012 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances à compter du 01/01/2012 - DEC120051DRH - 09/01/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination

07.01.01. DR1

07.01.01.03. 2011

- Décision de nomination de M. Gilles Régnier en tant que Directeur de l'UMR8006 et de MM Bretheau et Vales en tant que directeurs adjoints de l'UMR8006 - DEC113027INSIS - 16/01/2012

- Décision de nomination de Mme Véronique Boyer directrice et de M. Nikita Harwich directeur adjoint de l'UMR8168 - MASIPO - DEC112669INSHS - 09/01/2012

- Décision portant nomination de M. Claude Fischler aux fonctions de directeur par interim et de M. Daniel Fabre aux fonctions de directeur adjoint par interim de l'UMR8177 (IIAC) - DEC112911INSHS - 06/01/2012

- nomination de M. Philippe PETITJEANS en qualité de directeur de l'UMR7636 - DEC113068INSIS - 06/01/2012

- nomination de Mme Luminata DANAILA en qualité de directrice du GDR n°2865 - DEC113079INSIS - 16/01/2012

07.01.02. DR2

07.01.02.03. 2011

- Désignation PCR Emrick Briand UMR7588 - DEC112693DR02 - 29/11/2011

- Nomination ACMO Olivier Andrieu FR684 - DEC112214DR02 - 27/09/2011

- Nomination de M. Mora de Freitas aux fonctions de responsable de la SSI de la délégation Paris B - DEC112606DR02 - 22/11/2011

07.01.03. DR3

07.01.03.03. 2011

- Nomination de M. Jacques BESSON en tant que directeur de l'UMR7633 CDM - DEC113048INSIS - 25/01/2012

07.01.04. DR4

07.01.04.03. 2011

- Nomination ACMO de Sylvie Gautier (LPS - UMR8502) - DEC123134DR04 - 03/01/2012
- Nomination de Aurore Brezard Oudot (LGEP - UMR8507) - DEC113006DR04 - 23/12/2011
- Nomination de Aurélie Christ (ISV - UPR2355) - DEC113007DR04 - 23/12/2011
- Nomination de Aurélie Raffoux (ISV - UPR 2355) - DEC113015DR04 - 23/12/2011
- Nomination de Bernard Pieyre (LPS - UMR8502) - DEC113012DR04 - 23/12/2011
- Nomination de Nicolas Mandville (CSNSM - UMR8609) - DEC113010DR04 - 23/12/2011
- Nomination de Véronique Eparvier (ICSN - UPR2301) - DEC113008DR04 - 23/12/2011
- Nomination de Mme Françoise BRIQUEL-CHATONNET comme directrice-adjointe de l'UMR8167 - DEC111374INSHS - 24/06/2011

07.01.06. DR6

07.01.06.03. 2011

- Décision portant nomination d'un ACMO - MOY 600 Délégation Centre-Est - DEC112307DR06 - 08/12/2011
- Reconduction de nomination Sylvie Robert PCR UMR 7198 - DEC112626DR06 - 01/11/2011
- Nomination de Philippe Masschelein comme ACMO pour l'UMR 7198 - DEC113126DR06 - 10/11/2011
- Reconduction de nomination Arnaud Biianchi PCR UMR 7561 - DEC112623DR06 - 25/11/2011

07.01.07. DR7

- Cessation de fonction de DU Patrick HEMERY remplacé par Michel LATROCHE DU par intérim et nomination par intérim de Valérie LANGLOIS - DEC112823INC - 03/01/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.02. 2010

- Décision de nomination ACMO de Monsieur Patrick LAURENT - Unité UPR346 Pprime - à compter du 01/02/2009 - DEC112818DR08 - 15/12/2011

07.01.08.03. 2011

- Décision de nomination ACMO de PRIE Gildas de l'unité UMR6239 GICC - à compter du 1er août 2011 - DEC112027DR08 - 12/01/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.03. 2011

- Décision portant nomination de Mme Suzanne de Cheveigné aux fonctions de directrice par interim et de M. Giorgio Blundo aux fonctions de directeur adjoint par interim de l'UMR8562 (CNE) - DEC112910INSHS - 06/01/2012

07.01.12. DR13

- Décision de Nomination de M. Jean-Marc PAILHES, Responsable STL - DEC120131DR13 - 13/01/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.03. 2011

- Décision portant nomination de M. Florent Hautefeuille aux fonctionx de directeur de l'USR3414 MHS Toulouse - DEC112874INSHS - 04/01/2012

07.01.14. DR15

07.01.14.03. 2011

- Nomination d'Isabelle DOUCHET à la fonction d'ACMO - CIRID UMR 5164 - DEC112561DR15 - 15/11/2011
- Nomination de Nathalie BIENDON à la fonction d'ACMO - IMN UMR 5293 - DEC112581DR15 - 17/11/2011

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision de renouvellement chargé de mission de Benoit SAGE - DEC120200DSFIM - 19/01/2012
- Décision de renouvellement de chargé de mission d' Olivier RAINART - DEC120195DSFIM - 19/01/2012
- Décision renouvellement chargé de mission de Gérard ZANON - DEC120202DSFIM - 19/01/2012
- Décision renouvellement chargé de mission de Patrice GEOFFROY - DEC120178DSFIM - 18/01/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Decision de nomination de charge de mission Gerard RICHARD - DEC120177DSFIM - 18/01/2012

07.01.18. DR19

07.01.18.03. 2011

- Nomination Arnaud MARTIN Responsable service financier DR19 - DEC120022DR19 - 11/01/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.03. 2011

- nomination de M. Pierre MONTMITONNET en qualité de directeur par intérim de l'UMR7635 - DEC113055INSIS - 25/01/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Meterreau en qualité de chargé de mission - DEC120061DRH - 17/01/2012
- Décision portant cessation de fonctions et nomination au Comité national de la recherche scientifique (Mme Michèle Saumon) - DEC113009DAJ - 21/12/2011
- Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques - DEC112604DAJ - 04/01/2012
- Décision portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques - DEC112605DAJ - 04/01/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes - DEC120002DAJ - 17/01/2012
- Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2012 - DEC120075SGCN - 23/01/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- DEC portant nomination de M. Jean-Serge REMY en qualité de directeur adjoint par intérim de l'UMR7199/Lebeau - DEC120193INC - 27/01/2012
- Nomination de M. C. Catala directeur et de M. E. Roques dir.adjt de l'UMS2201 - DEC123129INSU - 25/01/2012
- Nomination de M. ECKERT, de MM. PLIEZ, SICOT et ROZENBERG aux fonctions de directeur et de directeurs-adjoints de l'UMR5193 - DEC113043INSHS - 23/01/2012
- Nomination de M. Pierre Soler directeur de l'UMS 831 - DEC120001INSU - 18/01/2012

07.01.22.05. 2013

- DEC Nomi J. KOVENSKY, PU, en qualité de directeur par interim UMR6219 à compter du 01 12 2011 - DEC112694INC - 30/12/2011
- Nomination de Eric Villenave directeur de l'UMS2567 - DEC112857INSU - 04/01/2012
- Nomination de Etienne Ruellan directeur adjoint par intérim de l'UMS855 - DEC113042INSU - 04/01/2012

- Nomination de M. Pierre LOMBARD aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR5133 - DEC111522INSHS - 28/07/2011
 - Nomination de Mme Laure BLANC FERAUD aux fonctions de directrice du groupement de recherche n°720 intitulé : Information, Signal, Images, Vision (ISIS). - DEC112304INS2I - 30/11/2011
 - Nomination plein droit de J. Blichert-Toft, E. Mattioli, S. Labrosse et Y. Ricard dir.adjts de l'UMR5276 - DEC112869INSU - 04/01/2012
 - Portant nomination de Madame Corinne AUBERT aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7201 intitulée « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » (IPCM) - DEC112821INC - 30/12/2011
 - Portant nomination de Monsieur Max MALACRIA aux fonctions de directeur de plein exercice de l'UPR n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN) - DEC112820INC - 03/01/2012
 - nomination de Anne-Marie Lézine directrice par intérim de l'UMR7159 - DEC112987INSU - 04/01/2012
 - nomination de Pierre Tulet directeur du LACy UMR8105 - DEC123138INSU - 24/01/2012
 - nomination par intérim de Y. Morel directeur, N. Hall et T. Delcroix directeur adjoint de l'UMR5566 - DEC113071INSU - 24/01/2012
 - DEC portant nomination de M. P. SAMORI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7006 en remplacement de M. Thomas EBBESEN - DEC123121INC - 12/01/2012
 - Nomination de M AUTHIER, M RAUTENBERG, M Bernard LAHIRE, directeurs adjoints de l'UMR5283 - DEC112763INSHS - 06/12/2011
 - Nomination de M Bernard REBER aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR 8137 CERSES « Centre de recherche sens, éthique et société » - DEC112877INSHS - 04/01/2012
 - Nomination de M Eric MACE aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR 5116 « Institut d'études politiques de Bordeaux » - DEC112878INSHS - 04/01/2012
 - Nomination de M Malo DEPINCE aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5815 « Dynamique du Droit » - DEC112875INSHS - 20/01/2012
 - Nomination de M Marnix DRESSEN, aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8085 - DEC112749INSHS - 26/01/2012
 - Nomination de M Pierre BRUNET, aux fonctions de directeur de l'UMR7074 - DEC112753INSHS - 04/01/2012
 - Nomination de M. Darwin SMITH comme directeur-adjoint de l'UMR8589 - LAMOP - DEC112635INSHS - 03/01/2012
 - UMR5223 - Nomination DU - CASSAGNAU et nomination DA MM FLEURY et CARROT - DEC112618INC - 22/12/2011
 - nomination de Aurélien Bourdon directeur adjoint de l'UMS2859 - DEC112748INSU - 04/01/2012
 - Nomination de Cuong PHAM-HUU aux fonctions de directeur et Dominique BEGIN aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR7515 - DEC112812INC - 04/01/2012
 - Nomination de M. Jean-Michel GUENET aux fonctions de directeur de l'UPR22 Institut Charles Sadron - DEC120006INC - 12/01/2012
 - Nomination de M. Noel LUGAN, directeur adjoint de l'UPR 8241 - DEC112825INC - 11/01/2012
 - Nomination de M. Pierre LEVITZ aux fonctions de directeur de l'UMR 7195 - DEC112822INC - 04/01/2012
 - Nomination de Mustapha ABDELMOULA et Christophe GANTZER en qualité de directeurs adjoints de l'UMR 7564 - DEC112813INC - 19/01/2012
- 07.02. Décisions - délégations de signature
- 07.02.01. DR1
- 07.02.01.02. 2010
- Délégation de signature PRM UMS828 - DEC100244DR01 - 20/12/2010

07.02.01.03. 2011

- Délégation de signature OS UMR8061 Andre Laks - DEC113075DR01 - 21/12/2011
- Délégation de signature OS UMS622 Pierre Serna - DEC112764DR01 - 14/09/2011
- Délégation de signature PRM FR2393 - DEC111378DR01 - 24/06/2011
- Délégation de signature PRM GDR3440 - DEC111467DR01 - 06/07/2011
- Délégation de signature PRM UMR8192 - DEC112726DR01 - 02/12/2011

07.02.02. DR2

07.02.02.03. 2011

- Délégation de signature PRM PLACAIS - DEC111797DR02 - 01/10/2011
- Délégation de signature ordonnateur Anne-Marie Lezine - DEC120018DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur COMBETTES - DEC111760DR02 - 01/10/2011
- Délégation de signature ordonnateur PLACAIS - DEC111793DR02 - 01/10/2011
- délégation de signature PRM BOWLER - DEC111735DR02 - 01/10/2011

07.02.06. DR6

07.02.06.03. 2011

- Délégation de signature consentie à Christiane Branlant - FR 3209 - DEC110181DR06 - 01/10/2011
- Délégation de signature consentie à Christiane Branlant - FR3209 (PRM) - DEC110182DR06 - 01/10/2011
- Délégation de signature consentie à Fabrice Meriaudeau - UMR5158 - DEC112827DR06 - 08/12/2011
- Délégation de signature consentie à Fabrice Meriaudeau - UMR5158 (PRM) - DEC112828DR06 - 08/12/2011

07.02.07. DR7

07.02.07.03. 2011

- Délégation de signature à Alain Quilliot - DEC112916DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Claude-Henri Lamarque - DEC112923DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Jean-Louis Leclercq - DEC112868DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Laurence Bérard - DEC112998DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Laurent Berger - DEC112978DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Marie-France Joubert - DEC112975DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Markus Brauer - DEC112986DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Philippe Régnier - DEC112972DR07 - 01/10/2011
- Délégation de signature à Yvan Moëne-Loccoz - DEC112965DR07 - 01/10/2011
- Modification de la délégation de signature à Jean-Hugues Déchaux - DEC123132DR07 - 02/01/2012

07.02.07.04. 2012

- Délégation de signature à Alain Falvard - DEC120231DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Alain Quilliot - DEC120233DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Anne-Marie Delort - DEC120237DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Gilles Mailhot - DEC120401DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Jean-Yves Boire - DEC120405DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Laurent Rieutort - DEC120285DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Michael Heusener - DEC120256DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Michel Dhome - DEC120255DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Patrick Bachelery - DEC120283DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Patrick Plane - DEC120240DR07 - 05/01/2012

- Délégation de signature à Pierre Schiano - DEC120230DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Serge Guimond - DEC120232DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Téléphore Sime-Ngando - DEC120238DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Wolfram Wobrock - DEC120248DR07 - 05/01/2012
- Modification de la délégation de signature à Dominique Manchon - DEC120423DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Alfonso San Miguel - DEC112251DR07 - 01/09/2011
- Délégation de signature à Pierre Toulhoat - DEC112247DR07 - 01/09/2011

07.02.08. DR8

07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'unité UPR3079 - CEMHTI - DEC120288DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de la FR2950 - RMN SHC - DEC120295DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de la FR3050 - TGIR RMN THC - DEC120289DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'UMS3116 - OSUC - DEC120372DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de la FR3469 - MATV2L - DEC120300DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'UMR7344 - GREMI - DEC120316DR08 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 - CBM - DEC120302DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de la FRE3520 - CRMD - DEC120370DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 - CBM - DEC120304DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'UPR3079 - CEMHTI - DEC120298DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Dominique MASSIOT, Directeur de la FR2950 - DEC120299DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Dominique MASSIOT, Directeur de la FR3050 - TGIR RMN THC - DEC120296DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Michel TAGGER, Directeur de l'UMS3116 - OSUC - DEC120374DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Patrick SIMON, Directeur de la FR3469 - MATV2L - DEC120301DR08 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'UMR7344 - GREMI - DEC120317DR08 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de la FRE3520 - CRMD - DEC120421DR08 - 23/01/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.04. 2012

- Délégation de signature en cas d'empêchement de la DR Gaëlle Bujan - DEC120151DR10 - 02/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DR) Gaëlle Bujan - DEC120153DR10 - 02/01/2012

07.02.10. DR11

07.02.10.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Vitre, délégué régional Alpes - DEC120003DAJ - 17/01/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.03. 2011

- OS Bernard Dupré - DEC112348DR14 - 06/10/2011
- OS Bruno Chaudret - DEC112757DR14 - 06/12/2011
- OS Béatrice Chatel - DEC113067DR14 - 27/12/2011
- OS Denis Neibecker - DEC113058DR14 - 27/12/2011
- OS Florent Hautefeuille - DEC113053DR14 - 27/12/2011
- OS Francis Maury - DEC112698DR14 - 30/11/2011
- OS Jacques Batut - DEC113072DR14 - 27/12/2011
- OS Jacques Magnaudet - DEC113065DR14 - 27/12/2011
- OS Jacques Vigué - DEC112760DR14 - 06/12/2011
- OS Jean Clobert - DEC112346DR14 - 06/10/2011
- OS Jean-Marc Couveignes - DEC113064DR14 - 27/12/2011
- OS José-Antoine Baceiredo - DEC113069DR14 - 21/12/2011
- OS Laurent Terray - DEC113060DR14 - 27/12/2011
- OS Martine Knibiehler - DEC123127DR14 - 04/01/2012
- OS Michel Grégoire - DEC112845DR14 - 20/12/2011
- OS Nicholas Lindley - DEC112835DR14 - 09/12/2011
- OS Paola Arimondo - DEC113056DR14 - 27/12/2011
- OS Remi Cabanac - DEC113057DR14 - 27/12/2011
- OS Sophie Périard - DEC113059DR14 - 27/12/2011
- OS Yves Du Penhoat - DEC113052DR14 - 27/12/2011
- PRM Florent Hautefeuille - DEC113054DR14 - 05/01/2012
- PRM Jacques Vigué - DEC113044DR14 - 20/12/2011
- PRM Lior Perez - DEC123131DR14 - 05/01/2012
- PRM Michel Grégoire - DEC113045DR14 - 20/12/2011
- PRM Nicholas Lindley - DEC112836DR14 - 09/12/2011

07.02.13.04. 2012

- OS Ange Nzihou - DEC113078DR14 - 27/12/2011
- OS Jean-Jacques Fournié - DEC123125DR14 - 04/01/2012
- OS Lior Perez - DEC123130DR14 - 04/01/2012
- PRM Martine Knibielher - DEC123128DR14 - 09/01/2012

07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre TULET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120297DR16 - 26/01/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.03. 2011

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120438DR17 - 27/01/2012

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120318DR17 - 25/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120290DR17 - 24/01/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120303DR17 - 25/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120428DR17 - 27/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120332DR17 - 25/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120215DR17 - 20/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120430DR17 - 27/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120312DR17 - 25/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120449DR17 - 27/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120345DR17 - 25/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120436DR17 - 27/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120214DR17 - 20/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120292DR17 - 24/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120443DR17 - 27/01/2012

07.02.18. DR19

07.02.18.04. 2012

- DELEGATION DE SIGNATURE OS D DURAND UMR 6534 - DEC120041DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS A BOUKHALFA FR 3519 - DEC120156DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS A MAIGNAN UMR 6508 - DEC120047DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS D PELLOQUIN FR 3095 - DEC120049DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS F LAMBERTON UMS 3408 - DEC120140DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS I MUTABAZI UMR - DEC120190DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS JL LENHOF UMR 6583 - DEC120035DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS M BERNAUDIN UMR 6301 - DEC120031DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS M LEWITOWICZ UPR 3266 - DEC120277DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS M M'SAAD UMR 6072 - DEC120037DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS N MIR UMR 6085 - DEC120052DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS P BULEON USR 3486 - DEC120033DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS P PAREIGE UMR 6634 - DEC120054DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS PASCAL SOURDAINE FRE 3484 - DEC120025DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS R LAFITE UMR 6143 - DEC120028DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS S BOUFFARD UMR 6252 - DEC120043DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS T JOUENNE UMR 6270 - DEC120056DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS T LEQUEUX FR 3038 - DEC120058DR19 - 12/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM A MAIGNAN UMR 6508 - DEC120048DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM D DURAND UMR 6534 - DEC120042DR19 - 05/01/2012

- DELEGATION SIGNATURE PRM D PELLOQUIN FR 3095 - DEC120050DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM F LAMBERTON UMS 3408 - DEC120141DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM F THIBAUT-STARZYK - DEC120046DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM I MUTABAZI UMR 6294 - DEC120191DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM JL LENHOF UMR 6583 - DEC120036DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM M BERNAUDIN UMR 6301 - DEC120032DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM M LEWITOWICZ UPR 3266 - DEC120278DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM M M'SAAD UMR 6072 - DEC120039DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM N MIR UMR 6085 - DEC120053DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM P BULEON USR 3486 - DEC120034DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM P PAREIGE UMR 6634 - DEC120055DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM P SOURDAINE FRE 3484 - DEC120027DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM R LAFITE UMR 6143 - DEC120029DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM S BOUFFARD UMR 6252 - DEC120044DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM T JOUENNE UMR 6270 - DEC120057DR19 - 05/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM T LEQUEUX FR 3038 - DEC120111DR19 - 05/01/2012

07.02.19. DR20

07.02.19.03. 2011

- Délégation signature UMR 6543 - DEC112680DR20 - 28/11/2011

07.02.19.04. 2012

- DELEGATION SIGNATURE OS F THIBAUT-STARZYK UMR 6506 - DEC120045DR19 - 05/01/2012

07.02.20. Administration centrale

- Décision portant délégation de signature (Comité national de la recherche scientifique) - DEC113014DAJ - 21/12/2011

- Décision portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) - DEC112608DAJ - 04/01/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.06. DR6

07.03.06.03. 2011

- Décision portant création d'une régie recettes auprès de l'INIST - UPS76 - DEC112913DR06 - 16/12/2011

07.03.21. Instituts

07.03.21.04. 2012

- Création de l'UMS Ecce Terra n°3455 - DEC120004INSU - 20/01/2012
- Décision portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe » - DEC113087DAJ - 02/01/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.03. 2011

- Tarif des produits de l'unité Institut Jacques Monod - DEC112893DR02 - 19/12/2011

07.04.04. DR4

07.04.04.04. 2012

- Tarif des produits du complexe d'accueil du CNRS de Gif-sur-Yvette - DEC120235DR04 - 24/01/2012

07.04.08. DR8

07.04.08.03. 2011

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR n°4301 - CBM - DEC120227DR08 - 20/01/2012

- PLATE-FORME VECTOROLOGIE DE MONTPELLIER (PVM) - DEC123124DR13 - 03/01/2012

- PLATEFORME DE GENOMIQUE MONTPELLIER GENOMIX UMS3426 - DEC120185DR13 - 19/01/2012

- POLE PROTEOMIQUE DE MONTPELLIER UMS3426 - DEC120183DR13 - 19/01/2012

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR4

07.06.04.03. 2011

- Décision création jury de concours de maîtrise d'oeuvre (Quaero) - DEC112898DR04 - 17/01/2012

07.06.06. DR6

07.06.06.03. 2011

- Cessation d'activité de Daniel PERRIN ACMO pour l'UMR 7198 - DEC113123DR06 - 10/11/2011

- Décision de nomination d'un Régisseur UPS 76 INIST - DEC112992DR06 - 16/12/2011

07.06.07. DR7

- Décision portant création d'un jury pour un Marché de conception-réalisation pour le projet d'implantation d'un bâtiment spécifique destiné à abriter un METET - DEC112638DR07 - 22/11/2011

07.06.16. DR17

07.06.16.04. 2012

- Décision - DEC120488DR17 - 31/01/2012

07.06.18. DR19

07.06.18.04. 2012

- Cessation de fonctions ACMO Samir BOUZBOUZ - COBRA - DEC120229DR19 - 06/01/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.03. 2011

- Cessation de fonctions de Mme Claude GENEVIEVE, agent comptable secondaire de la DR 19 et agent comptable secondaire intérimaire de la DR 17 - DEC112885DCIF - 14/12/2011

- Décision portant nomination de Mme Armelle VAUGARNY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la DR 17 - DEC112934DCIF - 16/12/2011

- Décision modifiant l'article 1er de la décision n° 090042DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3 - DEC120026DRH - 16/11/2011

- Décision modifiant l'article 1er de la décision n° 090048DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale de restauration du CNRS et de l'IN2P3 - DEC120030DRH - 16/11/2011

- Décision modifiant l'article 2 de la décision n° 090026DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale de formation permanente du Centre national de la recherche scientifique - DEC120024DRH - 16/11/2011

- Décision n°DEC110934DRH du 18/04/2011 portant modification de la décision n°DEC1078002SDPCEXT du 04/01/2011 relative au titre de directeur de recherche émérite - DEC110934DRH - 18/04/2011

- Décision portant nomination de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire DR Normandie - DEC113113DCIF - 31/12/2011

- Décision arrêtant les listes électorales des sections du Comité national de la recherche scientifique. - DEC120266DAJ - 26/01/2012

07.06.21. Instituts

- Décision Changement Rattachement Unités - UMR contractualisées - DEC112094INS2I - 21/12/2011

- Décision de changement d'institut d'une UMS (UMS3040 - CMP) - DEC111616INS2I - 21/12/2011

- Décision de changement de rattachement GDR717 MACS et GDR3072 ROBOTIQUE - DEC112095INS2I - 21/12/2011
- Décision de changement de rattachement d'institut de l'UMR3192 - LabStic - DEC112567INS2I - 21/12/2011
- Décision de changement de rattachement d'institut de l'UPR3251- LIMSIS - DEC112565INS2I - 21/12/2011
- Décision de changement de rattachement d'institut de la FR3381 - Pôle Grenoble Gognition (GPC) - DEC112568INS2I - 21/12/2011
- Décision de changement de rattachement d'institut de la FRE3304 - LAMIH - DEC112566INS2I - 21/12/2011
- Décision de changement de rattachement d'institut des UMI: JRL, LAFMIA, IPAL et IMMI - DEC112569INS2I - 21/12/2011
- Décision portant modification de la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique - DEC112876DAJ - 21/12/2011
- Décision relative à la modification de la composition des bureaux de jury de la Section 03 et de la CID 43 pour les concours de recrutement des CR et des DR du CNRS organisés au titre de l'année 2012 - DEC112881SGCN - 05/01/2012
- Décision relative à la modification de la composition du bureau de jury de la Section 29 pour les concours de recrutement des CR et des DR du CNRS organisés au titre de l'année 2012 - DEC120005SGCN - 06/01/2012
- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alsace - DEC112627DAJ - 20/12/2011
- Décision portant modification de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines - DEC112784DAJ - 21/12/2011
- Décision portant nomination de M. Pierre DAUCHEZ, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur - DEC112575DAJ - 22/11/2011
- M HADDOU DOMINIQUE - DEC112399DR13 - 13/10/2011
- Mme GUILLEMIN JENNIFER - DEC112398DR13 - 13/10/2011
- Nomination acmo M CATALA PHILIPPE - DEC112357DR13 - 10/10/2011
- décision de reconduction d'activité ACMO - DEC112012DR18 - 20/09/2011
- nomination de M CAMASSES ALAIN - DEC112353DR13 - 07/10/2011
- BILLAUD UMR 7533 PRM - DEC112714DR05 - 30/11/2011
- BILLAUD UMR7533 Ordonnateur - DEC112710DR05 - 01/12/2011
- CALZAS - UPS 855 ORDONNATEUR - DEC113077DR05 - 22/12/2011
- CALZAS UPS 855 - DEC113074DR05 - 01/01/2012
- DAUCHY - UMR8025 - DEC112373DR18 - 12/10/2011
- Décision de délégation de signature consentie à Madame Françoise GAILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113094DR16 - 02/12/2011
- Décision fin de mission Alain Pavé - DEC111038INEE - 26/04/2011
- Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC120072DR12 - 12/01/2012
- Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC112851DR12 - 15/12/2011
- Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC112824DR12 - 14/12/2011
- Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC120073DR12 - 12/01/2012

- Délégation de signature consentie à M. CARDIN, directeur de l'UMR 5275, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC112152DR11 - 21/12/2011
- Délégation de signature consentie à M. DUMONTIER, directeur de l'UMR 5820, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC112138DR11 - 25/10/2011
- Délégation de signature consentie à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur du GDR 2918, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC112150DR11 - 21/12/2011
- Délégation de signature consentie à M. GHIBAUDO, directeur du UMR 5130, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC112139DR11 - 18/10/2011
- Délégation de signature consentie à M. Georges-Henri COTTET, directeur du UMS 3458, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC112137DR11 - 18/10/2011
- Délégation de signature consentie à M. Pascal DUMONTIER, directeur du UMR 5274, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC110210DR11 - 25/10/2011
- Délégation de signature consentie à M. Philippe CARDIN, directeur du UMR 5275, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC112152DR11 - 21/12/2011
- Délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113093DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Claudine SCHMIDT-LAINE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113116DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Hélène NAFTALSKI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113115DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Michèle LEDUC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113097DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Michèle SAUMON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113111DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113108DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Pascale BUKHARI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113117DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Sandrine LORIDAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113114DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113119DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Floryan de CAMPO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120082DR16 - 13/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Guy METIVIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113092DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MARTINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113120DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François PINTON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113100DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François STEPHAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113101DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Noël VERPEAUX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113098DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Joseph ILLAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113104DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Joël BERTRAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113095DR16 - 02/01/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BLAY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113107DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice BOURDELAIS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113112DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick NETTER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113103DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe BAPTISTE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113106DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113090DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GUILLON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113105DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Régis REAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113091DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Serge BAUIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113102DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Thibaut SARTRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113099DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier INGLEBERT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113118DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à madame Joëlle RAGUIDEAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC113096DR16 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie à monsieur Nicolas CASTOLDI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120059DR16 - 05/01/2012
- Evolution des compétences de Mme Clarisse DAVID - DEC112721DR05 - 01/12/2011
- GDR 2994 Nomination par intérim de M. Jean-Pascal CAMBRONNE - DEC112864INSIS - 17/01/2012
- Hassouni UPR3407 - PRM - DEC112894DR05 - 16/12/2011
- Nomination PCR Catherine Cantrel EAC7180 - DEC112679DR02 - 29/11/2011
- Nomination PCR de Pascale Jolivet FRE3354 - DEC111418DR02 - 30/06/2011
- Nomination de William GENIEYS aux fonctions de directeur adjoint UMR 5112 - DEC112613INSHS - 09/01/2012
- PLATE-FORME REGIONALE D'IMAGERIE MONTPELLIER RIO IMAGING (MRI) - DEC123122DR13 - 03/01/2012
- Prolongation de nomination de Madame Graciela Schneier, directrice par intérim - UMI 3157 - DEC112752INSHS - 21/12/2011
- Prolongation de nomination de Monsieur Christophe Goddard, directeur par intérim - UMI 3199 - DEC112778INSHS - 21/12/2011
- Renouvellement nomination de Christophe CARTIER DIT MOULIN - DEC112724INC - 02/01/2012
- Renouvellement nomination de Philippe GARRIGUES - DEC112723INC - 02/01/2012

DEC120315SGCN

Décision modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – L'article 1 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : est nommé membre du bureau de la section 11 – « Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie », Monsieur Jean-Jacques ROBIN, Professeur des universités, en remplacement de Monsieur Christophe CHASSENIEUX, démissionnaire.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC120250SGCN

Décision modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – L'article 1 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : est nommé membre du bureau de la section 28 – «Biologie végétale intégrative », Monsieur Sébastien MONGRAND, Directeur de recherche, en remplacement de Monsieur Thierry GAUDE, démissionnaire.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*



DEC112686INC

Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi et la mise en place de formations et colloques pour l'INC.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART demeure affectée à l'Institut des Sciences Moléculaire d'Orsay (ISMO) – UMR8214.

Art. 2 – **Du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**, Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/01/2012

Alain FUCHS



DEC112690INC

Décision portant nomination de Madame Brigitte DIERS en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Brigitte DIERS, Ingénieur de Recherche Hors Classe, est nommée chargée de mission « Hygiène sécurité et information scientifique et technique » auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Brigitte DIERS demeure affectée à l'UPS831 – Prévention du risque chimique.

Art. 2 – Du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013, Madame Brigitte DIERS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/01/2012

Alain FUCHS



DEC112722INC

Décision portant nomination de Madame Claire-Marie PRADIER en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Claire-Marie PRADIER, Directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Chimie de surface et Catalyse ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Claire-Marie PRADIER demeure affectée au laboratoire de Réactivité de Surface (LRS) – UMR7197.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/1/2012

Alain FUCHS



DEC11269IINC

Décision portant nomination de Madame Maryline GUILLOUX-VIRY en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Maryline GUILLOUX-VIRY, Professeur des Universités, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Maryline GUILLOUX-VIRY demeure affectée au laboratoire Sciences Chimiques de Rennes – UMR6226.

Art. 2 – **Du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**, Madame Maryline GUILLOUX-VIRY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/1/2012

Alain FUCHS



DEC110005INEE

Décision portant nomination de Madame JOLY Dominique en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Dominique JOLY, Directeur de Recherches CNRS (DR2), est nommée chargé de mission auprès du Président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de participer à la gestion des unités du portefeuille 7A, avec une attention toute particulière portée aux unités de géographies de la section 29. Il sera également en charge de l'animation et du suivi des activités scientifiques des unités concernées.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Dominique JOLY, demeure affectée à l'UPR n°9034 « Evolution, Génomes et Spéciation », avenue de la Terrasse, bâtiment 13 91198 Gif sur Yvette cedex.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Madame JOLY Dominique percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget (dépenses de personnels sur subvention d'Etat),

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Niveau I :	- travaux d'exécution :.....	9,22 €
Niveau II :	- travaux de réalisation :.....	9,44 €
Niveau III :	- travaux d'études techniques :.....	9,95 €
Niveau IV :	- travaux d'études et de conception :.....	11,00 €
Niveau V :	- travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :.....	14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

Christophe COUDROY

DEC113027INSIS

Décision modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8006 intitulée Laboratoire de Procédés et Ingénierie en Mécanique des Matériaux (PIMM)

Le Président,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8006 intitulée Laboratoire de Procédés et Ingénierie en Mécanique des Matériaux (PIMM) et nommant M. Thierry BRETHERAU directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les sections 9, 10 et 11 du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Ecole Nationale Supérieure Des Arts et Métiers ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 8006 intitulée : « Laboratoire de Procédés et Ingénierie en Mécanique des Matériaux (PIMM) » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer : « Directeur : M. Thierry BRETHERAU, directeur de recherche »

Par : « Directeur : M. Gilles REGNIER, professeur »
« Directeur-adjoint : M. Thierry BRETHERAU, directeur de recherche »
« Directeur-adjoint : M. Frédéric VALES, ingénieur de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC112669INSHS

Portant nomination de Mme Véronique BOYER aux fonctions de directrice et de M. Nikita HARWICH aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8168 intitulée « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème - XXIème siècles » (MASCIPO).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8168 intitulée « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème - XXIème siècles » (MASCIPO) et nommant Mme Annick LEMPERIERE directrice de cette unité ;

Vu la décision n° 112207INSHS en date du 7 novembre 2011 portant nomination de Mme Véronique BOYER aux fonctions de directrice par *interim* et de M. Nikita HARWICH aux fonctions de directeur adjoint par *interim* de l'unité mixte de recherche n° 8168 intitulée « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème - XXIème siècles » (MASCIPO) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Véronique BOYER, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

M. Nikita HARWICH, Professeur à l'Université de Paris Ouest Nanterre, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

Dec112911INSHS

Portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC) – M. Claude FISCHLER et M. Daniel FABRE.

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC) et nommant M. Marc ABELES directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Décide

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc ABELES, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Claude FISCHLER, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2

M. Daniel FABRE, Directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC113068INSIS

Portant nomination de M. Philippe PETITJEANS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7636 intitulée « Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7636 intitulée Laboratoire de Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes et nommant M. Jose-Eduardo WESFREID directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC111723INSIS en date du 26 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Philippe PETITJEANS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7636 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Philippe PETITJEANS, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 06 JAN. 2012
Joël Bertrand
Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC113079INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 portant notamment renouvellement du groupement de recherche (GDR) n°2865 intitulé « Structure de la turbulence et mélange (Turbulence) ».

Le Président,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC09A002DSI en date du 19 février 2009 portant notamment renouvellement du groupement de recherche (GDR) n°2865 intitulé « Structure de la turbulence et mélange (Turbulence) » et nommant M. Philippe PETITJEANS directeur du GDR ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du GDR ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC09A002DSI en date du 19 février 2009 susvisée, les dispositions relatives au GDR n°2865 intitulé : « Structure de la turbulence et mélange (Turbulence) » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer les termes : « Directeur : M. Philippe PETITJEANS, directeur de recherche »

Par les termes : « Directrice : Mme Luminita DANAILA, professeur »

Et remplacer les termes : « Délégation Paris Michel-Ange »

Par les termes : « Délégation Normandie »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

A handwritten signature in black ink, reading "Joël Bertrand". The signature is written in a cursive style. Below the signature is a long, thin, slightly curved horizontal line that extends across the width of the signature.

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC112693DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Emrick Briand a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des Rx délivrée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire à Fontenay aux Roses le 24/06/2011.

Après avis favorable du CHS de l'Université Pierre et Marie Curie en date du 10/11/2011, Monsieur Emrick Briand est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7588, intitulée Institut des Nanosciences de Paris à dater du 25/05/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 25/05/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Bernard Perrin

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

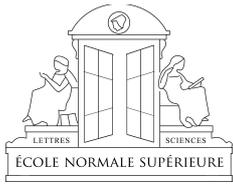
Directeur de l'unité UMR7588

Christine d'Argouges

Maurice Renard

Déléguée régionale du CNRS

Président de l'Université Pierre et Marie Curie



Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC112214DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010, portant renouvellement de la fédération de recherche n°684;

Vu la décision n° 10A006DSI du 19/12/2009 nommant monsieur Werner Krauth directeur de la fédération de recherche n°684, intitulée Fédération de Recherche du département de physique de l'École normale supérieure ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/09/2011. ;

Considérant que M. Olivier Andrieu a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6jours) ;

Article 1

M. Olivier Andrieu, ingénieur d'études

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° FR684, à compter du 19/05/2011.

M. Olivier Andrieu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier Andrieu est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 septembre 2011

Le directeur de l'unité

Werner Krauth

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire
Monique Canto-Sperber
Directrice de l'Ecole normale supérieure

Dec112606DR02

Portant nomination de M. Paulo Mora de Freitas aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Paris B

Le Président,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu la décision n°111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

Décide

Article 1^{er}

M. Paulo Mora de Freitas, IRHC, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris B à compter du 22 novembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2011

P/ le Président et par délégation
La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC113048INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7633 intitulée Centre des matériaux (CDM).

Le Président,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7633 intitulée Centre des matériaux (CDM) et nommant M. Georges CAILLETAUD directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par la section 9 du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des MINES ParisTech, Ecole des Mines de Paris ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7633 intitulée : « Centre des matériaux (CDM) » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer les termes : « Directeur : M. Georges CAILLETAUD, professeur »

Par les termes: « Directeur : M. Jacques BESSON, directeur de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2012**

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

A handwritten signature in black ink, reading "Joël Bertrand". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Décision n° 123134DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502 dont le directeur est Mme Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que Mme Sylvie GAUTIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

Mme Sylvie GAUTIER, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8502, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Sylvie GAUTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sylvie GAUTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2012

Le directeur de l'unité

Dominique CHANDESRIS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Guy COUARRAZE

Décision n° 113006DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / SUPELEC

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec SUPELEC le 29 mars 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8507 dont le directeur est M. Frédéric BOUILLAULT ;

Considérant que Melle Aurore BREZARD OUDOT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Melle Aurore BREZARD OUDOT, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8507, à compter du 6 décembre 2011.

Melle Aurore BREZARD OUDOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Aurore BREZARD OUDOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011

Le directeur de l'unité
Frédéric BOUILLAULT

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour SUPELEC,
Le directeur général
Alain BRAVO

Décision n° 113007DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2355 à compter du 1^{er} janvier 2010 dont le directeur est Mme Hélène BARBIER-BRYGOO ;

Considérant que Melle Aurélie CHRIST a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Melle Aurélie CHRIST, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR2355, à compter du 6 décembre 2011.

Melle Aurélie CHRIST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Aurélie CHRIST est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Hélène BARBIER-BRYGOO

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 113015DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2355 à compter du 1^{er} janvier 2010 dont le directeur est Mme Hélène BARBIER-BRYGOO ;

Considérant que Mme Aurélie RAFFOUX a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Mme Aurélie RAFFOUX, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR2355, à compter du 6 décembre 2011.

Mme Aurélie RAFFOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aurélie RAFFOUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Hélène BARBIER-BRYGOO

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 113012DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502 dont le directeur est Mme Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que M. Bernard PIEYRE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

M. Bernard PIEYRE, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8502, à compter du 6 décembre 2011.

M. Bernard PIEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Bernard PIEYRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Dominique CHANDESRIS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Guy COUARRAZE

Décision n° 113010DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8609 dont le directeur est M. Gabriel CHARDIN ;

Considérant que M. Nicolas MANDVILLE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

M. Nicolas MANDVILLE, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UMR8609, à compter du 6 décembre 2011.

M. Nicolas MANDVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas MANDVILLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Gabriel CHARDIN

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Guy COUARRAZE

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2301 à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 112005INC nommant M. Max MALACRIA, directeur de l'unité de recherche n° UPR2301, à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Considérant que Mme Véronique EPARVIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7, 8, 9 novembre et 1, 2, 5 décembre 2011.

Article 1

Mme Véronique EPARVIER, IR2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR2301, à compter du 6 décembre 2011.

Mme Véronique EPARVIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Véronique EPARVIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2011
Le directeur de l'unité
Max MALACRIA

Pour le CNRS,

La déléguée régionale
Michèle SAUMON

DEC11137INSHS

Décision portant nomination de Mme Françoise BRIQUEL-CHATONNET aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n°8167 intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°105303INSHS en date du 21 décembre 2010 portant nomination de M. Christian ROBIN aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°8167 intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire » jusqu'au 31 décembre 2010 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise BRIQUEL-CHATONNET, directrice de recherche, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Christian ROBIN admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC112307DR06

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° 111976DR06 portant cessation des fonctions d'ACMO de Madame Delphine Barbier pour la Délégation Centre-Est à compter du 31 août 2011 ;

Vu l'attestation en date du 04 juillet 2011 relative aux formations dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08 décembre 2011 ;

Considérant que Mme Marianne Buchmann, adjointe à l'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la Délégation Centre-Est et IRPS, a suivi diverses

formations, équivalentes à la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de 2001 à 2011.

Article 1

Par dérogation, Mme Marianne Buchmann, Ingénieur d'Etudes CNRS

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° MOY600 (Délégation Centre-Est), à compter du 08 décembre 2011.

Mme Marianne Buchmann exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marianne Buchmann est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 08 décembre 2011

Le Délégué Régional

Philippe Piéri

Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection DEC112626DR06

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Madame Sylvie ROBERT**, a obtenu l'attestation de formation, à l'issue de la formation spécifique de renouvellement, dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'APAVE.

Le CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) a donné un avis favorable à la nomination initiale de Madame Sylvie ROBERT en date du 01 janvier 2009.

Madame Sylvie ROBERT est reconduite dans ses fonctions de Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7198 à compter du 16 septembre 2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 16 septembre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances des modules de renouvellement*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Nancy, le 1^{er} novembre 2011

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Jean-Marie DUBOIS
Directeur de l'Unité mixte de recherche
n°7198 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation Centre
Est du CNRS

Jean-Pierre FINANCE
Président de l'Université Henri Poincaré

François LAURENT
Président de l'INPL

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)
DEC113126DR06



Délégation Centre-Est

www.cnrs.fr/centre-est

17 rue Notre-Dame des Pauvres 54500
Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu entre CNRS et les quatre universités de Lorraine le 20/09/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°UMR 7198 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Jean-Marie DUBOIS, directeur de l'unité de recherche n°UMR 7198. ;

Vu l'avis du conseil d'unité en date du 25 février 2009 ;

Considérant que M **Philippe MASSCHELEIN** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16-17-18 mai 2011 et du 14-15-16 juin 2011.

Article 1

M. Philippe MASSCHELEIN, (AI)

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7198, à compter du 1^{er} avril 2012.

M. Philippe MASSCHELEIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M Philippe MASSCHELEIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 10 novembre 2011

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe PIERI

Visa des chefs d'établissement partenaire

Jean-Marie DUBOIS
Directeur de l'Unité mixte de recherche
n°7198 du CNRS

Jean Pierre FINANCE
Président de l'Université Henri
Poincaré

François LAURENT
Président de l'INPL

Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection DEC 112623DR06

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Arnaud BIANCHI**, a obtenu l'attestation de formation, à l'issue de la formation spécifique de renouvellement, dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives non scellées, délivrée par l'APAVE.

Le CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) a donné un avis favorable à la nomination initiale de Monsieur Arnaud BIANCHI en date du 22 septembre 2006.

Monsieur Arnaud BIANCHI est reconduit dans ses fonctions de Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7561 à compter du 24 mars 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 24 mars 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances des modules de renouvellement*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Vandoeuvre, le 25 novembre 2011

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Jacques MAGDALOU
Directeur de l'Unité mixte de recherche
n°7561 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation Centre-
Est du CNRS

Jean Pierre FINANCE
Président de l'Université Henri
POINCARÉ

DEC112823INC

Portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et de la directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux de Paris Est »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°090011CHIM en date du 23 février 2009 portant renouvellement] de l'unité mixte de recherche n°7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux de Paris Est » et nommant M. Patrick HEMERY directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Décide

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick HEMERY, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} Janvier 2012.

A compter de cette même date, M. Michel LATROCHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2

Mme Valérie LANGLOIS, professeur des universités, est nommée directrice adjointe *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 30 juin 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112818DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la décision nommant M. GERVAIS Yves directeur de l'unité de recherche n°UMR6609 Laboratoire d'Etudes Aérodynamiques du 01/01/2004 au 31/12/2009 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/11/2007 ;

Considérant que M. LAURENT Patrick a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 25 au 27 septembre 2007 et du 16 au 18 octobre 2007.

Article 1

M. LAURENT Patrick, Technicien

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR6609, à compter du 01/02/2009.

M. LAURENT Patrick exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. LAURENT Patrick est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Chasseneuil, le 31 mars 2011

Le Directeur d'unité

Jean-Paul BONNET

Le Responsable des Services techniques du CEAT

Louis HUET

Visa du Directeur de l'ENSMA

Francis COTTET

Visa du Président de l'Université de Poitiers

Jean-Pierre GESSON

Visa du Délégué Régional

Le 15/12/2011

Patrice SOULLIE

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC 11 2027 DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision DEC07A007DSI du 01/01/2008 portant création / renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR6239 GICC au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100017INSB du 21/01/2010 nommant Madame Marie-Claude VIAUD-MASSUARD directrice de l'unité de recherche n° UMR6239 GICC ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/09/2011 ;

Considérant que M. PRIE Gildas a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes les 6, 7, 16, 17, 27, 28 juin 2011 et 8 juillet 2011.

Article 1

M. PRIE Gildas, Enseignant-Chercheur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR6239, à compter du 01/08/2011.

M. PRIE Gildas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. PRIE Gildas est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 10/12/2011

La directrice de l'unité

Marie-Claude VIAUD-MASSUARD

Visa du chef d'établissement partenaire

Loïc VAILLANT

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 12/01/2012

Patrice SOULLIE

Dec112910INSHS

Portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE) – Mme Suzanne de CHEVEIGNE et M. Giorgio BLUNDO

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE) et nommant M. Jean BOUTIER directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean BOUTIER, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2012.
- II. A compter de cette même date, Mme Suzanne de CHEVEIGNE, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2

M. Giorgio BLUNDO, Maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Nomination
de M. Jean-Marc PAILHES
aux fonctions de Responsable du Service Technique et
Logistique de la Délégation Languedoc-Roussillon.

Dec120131DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du 30 septembre 2011 de la Direction des Ressources Humaines ;

Décide

Article 1^{er}

M. Jean-Marc PAILHES, Ingénieur de Recherche, est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2012, responsable du Service Technique et Logistique de la Délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de M. Pierre MAZIERES appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13 janvier 2012

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale,


Ghislaine Gibello

DEC112874INSHS

Portant nomination du directeur de l'unité de service et recherche (USR) n° 3414 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse » - M. Florent HAUTEFEUILLE

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et recherche n° 3414 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse » ;

Vu la décision n° 112193INSHS en date du 28 octobre 2011 portant nomination de M. Florent HAUTEFEUILLE aux fonctions de directeur par *interim* de l'unité de service et recherche (USR) n° 3414 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Décide

Article 1^{er}

M. Florent HAUTEFEUILLE, Maître de conférences à l'Université de Toulouse 2, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3414 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse » à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112561DR15

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire DGAFP B9 n°11 du 9 août 2011 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Jean-François MOREAU directeur de l'unité de recherche n° 5164 – Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Considérant que Mme Isabelle DOUCHET a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Languedoc Roussillon du 16 au 18 mai 2011 et du 6 au 8 juin 2011.

Article 1

Mme Isabelle DOUCHET, assistant ingénieur,

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 5164 – Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID), à compter du 1^{er} juin 2011.

Mme Isabelle DOUCHET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle DOUCHET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 novembre 2011

Le directeur de l'unité
Jean-François MOREAU

Visa du Délégué régional du CNRS
Philippe LECONTE

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112581DR15

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire DGAFP B9 n°11 du 9 août 2011 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Erwan BEZARD directeur de l'unité de recherche n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN) ;

Considérant que Mme Nathalie BIENDON a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin en juin 2005.

Article 1

Mme Nathalie BIENDON, technicienne,

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN), à compter du 1^{er} janvier 2011.

Mme Nathalie BIENDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Nathalie BIENDON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 17 novembre 2011

Le directeur de l'unité
Erwan BEZARD

Visa du Délégué régional du CNRS
Philippe LECONTE

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

DEC120200DSFIM

Décision portant nomination de M. Benoit SAGE en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M Benoit SAGE, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Alpes, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de la Stratégie Financière de l'Immobilier et de la Modernisation, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de la politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Expertise sur l'organisation de la filière immobilière.

Pour l'exercice de cette mission, M. Benoit SAGE demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Alpes – 25 rue des Martyrs BP 166 CR 38042 Grenoble cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, M Benoit SAGE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120195DSFIM

Décision portant nomination de M. Olivier RAINART en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M Olivier RAINART, ingénieur d'étude 1^{ère} classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Côte d'azur, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de la Stratégie Financière de l'Immobilier et de la Modernisation, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de la politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Economie d'énergie, énergies renouvelables.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier RAINART demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Côte d'azur – 250 rue Albert Einstein bât.3 06560 Valbonne.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, M Olivier RAINART, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120202DSFIM

Décision portant nomination de M. Gérard ZANON en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M Gérard ZANON, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de la Stratégie Financière de l'Immobilier et de la Modernisation, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de la politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Informatisation du patrimoine.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ZANON demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Provence et Corse – 31 Joseph Aiguier 13402 Marseille cedex 20.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, M Gérard ZANON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120178DSFIM

Décision portant nomination de M. Patrice GEOFFROY en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M Patrice GEOFFROY, ingénieur d'étude 2^{ème} classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Centre-Est, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de la Stratégie Financière de l'Immobilier et de la Modernisation, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de la politique d'entretien du patrimoine du CNRS – courants forts et courants faibles.

Pour l'exercice de cette mission, M. Patrice GEOFFROY demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Centre-Est – 17 rue Notre Dame des pauvres 54519 Vandoeuvre-lès-Nancy

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, M Patrice GEOFFROY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120177DSFIM

Décision portant nomination de M. Gérard RICHARD en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M Gérard RICHARD, ingénieur de recherche hors classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Aquitaine-Limousin, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de la Stratégie Financière de l'Immobilier et de la Modernisation, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de la politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Clos, couvert et VRD.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard RICHARD demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Aquitaine-Limousin – Esplanade des arts et métiers 33402 Talence cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, M Gérard RICHARD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120022DR19

Décision portant nomination de Monsieur Arnaud MARTIN aux fonctions de responsable du service financier et comptable de la délégation Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du Président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Arnaud MARTIN, Inspecteur des Finances Publiques, est nommé, à compter du 03 janvier 2012, responsable du service financier et comptable de la délégation Normandie en remplacement de Madame Claude GENEVIEVE appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 10 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC113055INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7635 intitulée Centre de mise en forme des matériaux (CEMEF).

Le Président,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7635 intitulée Centre de mise en forme des matériaux et nommant M. Yvan CHASTEL directeur de cette unité;

Vu l'accord des MINES ParisTech, Ecole des Mines de Paris ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7635 intitulée : « Centre de mise en forme des matériaux (CEMEF) » sont modifiées, du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, comme suit :

Remplacer les termes : « Directeur : M. Yvan CHASTEL, chargé de recherche »

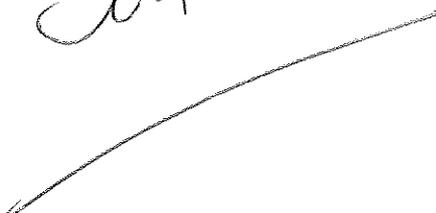
Par les termes : « Directeur par intérim : M. Pierre MONTMITONNET, directeur de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

A handwritten signature in cursive script, reading "Joël Bertrand".A long, thin, curved line, possibly a decorative flourish or a signature element.

DEC120061DRH

Décision portant nomination de M. Emmanuel METERREAU en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel METERREAU, ingénieur d'étude 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel METERREAU demeure affecté à la Délégation Normandie.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre M. Emmanuel METERREAU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2012

Le Président

DEC113009DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination au Comité national de la recherche scientifique (Mme Michèle Saumon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis aux fonctions de Mme Nicole Le Gal, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Michèle Saumon, déléguée régionale Ile-de-France Sud, est nommée aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la préfiguration de la direction administrative du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

ALAIN FUCHS

DEC112604DAJ

Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Nicolas Castoldi, administrateur du Sénat, est nommé aux fonctions de directeur des affaires juridiques, à compter du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Mme Danièle Dauvignac admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC112605DAJ

Décision portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Isabelle Longin, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques.

Art. 2. – La décision n° 070129DAJ du 12 octobre 2007 nommant Mme Isabelle Longin aux fonctions d'adjointe à la directrice des affaires juridiques est abrogée.

Art. 3. – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC120002DAJ

Décision portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jérôme Vitre, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2011

Alain Fuchs



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEC120075SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2012

LE PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;
- Vu l'arrêté 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1^{re} classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{re} classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2^e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'avis du conseil scientifique du 23 janvier 2012.

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2012, les personnes dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section	Grade N° Concours
Jérôme GIOVINAZZO	Section 3	Concours CR2 13/04
Martine REGERT	Section 31	Concours CR2 18/05
Stéphane BLANC	Section 29	Concours CR1 27/02
Stéphane BLANC	Section 29	Concours CR2 27/03
Stéphane BLANC	Section 29	Concours CR2 27/04
Stéphane BLANC	Section 29	Concours CR2 27/05
Amedeo NAPOLI	Section 7	Concours DR2 44/01

Jérôme DOKIC
Amedeo NAPOLI
Jérôme DOKIC

Section 35 Concours DR2 44/01
Section 7 Concours CR2 44/02
Section 35 Concours CR2 44/02

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

Alain FUCHS

DEC120193INC

Portant nomination de Monsieur Jean-Serge REMY aux fonctions de directeur adjoint *par intérim* de l'unité mixte de recherche n° 7199 intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'UMR n° 7199 intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives » et nommant Monsieur Luc Lebeau, directeur ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Serge REMY, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 juillet 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC123129INSU

Portant nomination de M. Claude CATALA aux fonctions de directeur et de M. Emmanuel ROQUES aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2201 intitulée Observatoire de Paris

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A012DSI en date du 19 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2201 intitulée Observatoire de Paris et nommant M. Claude ZEIPPEN directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu le procès-verbal de l'élection à la Présidence de l'Observatoire de Paris en date du 28 janvier 2011 ;

Décide :

Article 1^{er}

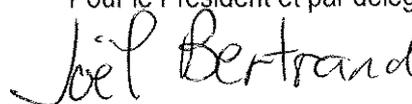
M. Claude CATALA directeur de recherche au CNRS, et M. Emmanuel ROQUES ingénieur de recherche au CNRS sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 en remplacement de M. Claude ZEIPPEN appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,



Joël Bertrand



Institut national des
sciences de l'Univers

www.insu.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00

DEC113043INSHS

Portant nomination de M. Denis ECKERT aux fonctions de directeur et de MM. Olivier PLIEZ, François SICOT et Guillaume ROZENBERG aux fonctions de directeurs-adjoints de l'unité mixte de recherche n°5193 intitulée « Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires »(LISST)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5193 intitulée « *Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires* » et nommant Mme Marie-Christine JAILLET directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis ECKERT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2011 jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de Mme Marie-Christine JAILLET, démissionnaire.

M. Olivier PLIEZ chargé de recherche au CNRS, M. François SICOT professeur d'université à l'Université Toulouse 2 et M. Guillaume ROZENBERG chargé de recherche au CNRS sont nommés directeurs-adjoints, pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120001INSU

Portant nomination de M. Pierre SOLER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées et nommant M. Bernard DUPRE directeur de cette ;

Vu l'arrêté de nomination du Ministre en date du 29 juin 2011 ;

Vu l'avis du conseil de l'Observatoire ;

Décide :

Article 1^{er}

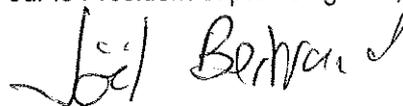
M. Pierre SOLER directeur de recherche à l'IRD, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 6 décembre 2011 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Bernard DUPRE, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 0 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,



Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC112694INC

Portant nomination de M. José KOVENSKY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6219 intitulée "Laboratoire des Glucides"

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6219 intitulée "Laboratoire des Glucides" et nommant Mme Florence DJEDAINI-PILARD, directrice de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Picardie Jules Verne ;

Décide

Article 1^{er}

Monsieur José KOVENSKY, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 décembre 2011

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112857INSU

Portant nomination de M. Eric VILLENAVE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Observatoire aquitain des sciences de l'univers »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A012DSI en date du 4 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2567 intitulée Observatoire aquitain des sciences de l'univers et nommant M. Francis GROUSSET directeur de cette unité ;

Vu l'arrêté de nomination par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 novembre 2011 ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire en date du 12 décembre 2011 ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Eric VILLENAVE, professeur des universités à l'université de Bordeaux 1, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er}

janvier 2012 au 31 décembre 2014 en remplacement de M. Francis GROUSSET, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Dec113042INSU

Portant nomination du directeur adjoint par intérim de l'unité propre de service n° 855 intitulée Division technique de l'INSU, – M. Etienne RUELLAN.

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée Division technique de l'INSU et nommant M. Etienne RUELLAN directeur de cette unité ;

Décide

Article 1^{er}

M. Etienne RUELLAN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité propre de service intitulée Division technique de l'INSU n de code UPS 855 pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Portant nomination de Monsieur Pierre LOMBARD aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR) n°5133 « ARCHEORIENT »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5133 intitulée « Environnements et sociétés de l'Orient ancien» (ARCHEORIENT) et nommant Mme Emmanuelle VILA directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre LOMBARD, chargé de recherche, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n°5133, à compter du 1^{er} janvier 2011, jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112304INS2I

Portant nomination de Mme Laure BLANC FERAUD aux fonctions de directrice du groupement de recherche n°720 intitulé « Information, Signal, Images, Vision (ISIS) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A014DSI en date du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS), notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

Décide

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur, du groupement de recherche intitulé : Information, Signal, Images, Vision (ISIS) n°720, de M. Jean-Pierre COCQUEREZ à compter du 31 août 2011.

Article 2

Mme Laure BLANC FERAUD, directrice de recherche deuxième classe au CNRS, est nommée directrice du groupement de recherche intitulé : Information, Signal, Images, Vision (ISIS) n°720 pour la période du 01/09/2011 au 31/12/2013.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30.11.2011

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC112869INSU

Portant nomination de plein droit de Mmes Janne Blichert-Toft, Emanuela Mattioli et de Mrs Stéphane Labrosse et Yanick Ricard aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement et nommant M. Francis Albarède directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mesdames Janne Blichert-Toft, directrice de recherche au CNRS et Emanuela Mattioli, maître de conférence à l'université Lyon 1 et Messieurs Stéphane Labrosse, professeur des universités à l'Ecole normale supérieure de Lyon et Yanick Ricard, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs

adjoints de plein droit de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112821INC

Portant nomination de Madame Corinne AUBERT aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7201 intitulée « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » (IPCM)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'UMR n° 7201 intitulée : « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » et nommant M. Max MALACRIA, directeur ;

Vu la décision n°112004INC du 13 septembre 2011 portant nomination de Madame Corinne Aubert aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7201 intitulée « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » (IPCM) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Pierre et Marie Curie ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Corinne AUBERT, Directrice de recherche CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Max MALACRIA, professeur des universités, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 décembre 2011
Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112820INC

Portant nomination de Monsieur Max MALACRIA aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN) ;

Vu la décision n°112005INC du 13 septembre 2011 portant nomination de M. Max MALACRIA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

M. Max MALACRIA, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » jusqu'au

31 décembre 2013, en remplacement de M. David CRICH, professeur des universités,
démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112987INSU

Portant cessation de fonctions de Mme Laurence EYMARD et nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques -LOCEAN-, Mme Anne-Marie LEZINE

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7159 intitulée « Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques » -LOCEAN - et nommant Mme Laurence EYMARD directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire en date du 16 septembre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Laurence EYMARD directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} janvier 2012.

- II. A compter de cette même date, Mme Anne-Marie LEZINE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC123138INSU

Portant nomination de M. Pierre TULET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones –LACy-

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones et nommant M. Robert DELMAS directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

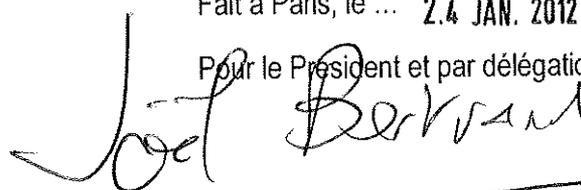
M. Pierre TULET, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 en remplacement de M. Robert DELMAS démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ... **24 JAN. 2012**

Pour le Président et par délégation,



Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Dec113071INSU

Portant cessation de fonctions de M. Yves du PENHOAT, directeur, de Mme Catherine JEANDEL, directrice adjointe et nomination par intérim du directeur M. Yves MOREL et des directeurs adjoints M. Nicholas HALL et M. Thierry DELCROIX de l'unité mixte de recherche n° 5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales.

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales et nommant M. Yves du PENHOAT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Décide

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yves du PENHOAT et de Mme Catherine JEANDEL, respectivement directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2012.

II. A compter de cette même date, sont nommés par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2012 :

- M. Yves MOREL directeur de recherche au CNRS, directeur ;
- M. Nicholas HALL professeur des universités à l'université Paul Sabatier, directeur adjoint ;
- M. Thierry DELCROIX, directeur de recherche à l'IRD, directeur adjoint ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 JAN. 2012

Handwritten signature of Joël Bertrand in black ink, written in a cursive style.

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC123121INC

Portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS) – M. Paolo SAMORI

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS) et nommant M. Thomas EBBESEN, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

Décide

Article 1^{er}

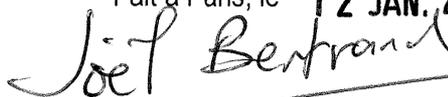
I. Il est mis fin aux fonctions de M. Thomas EBBESEN, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 9 janvier 2012.

II. A compter de cette même date, M. Paolo SAMORI, Professeur des universités à l'université de Strasbourg, est nommé directeur *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2012**



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC112763INSHS

Portant nomination de Monsieur Jean-Yves AUTHIER, Professeur, Monsieur Michel RAUTENBERG, Professeur, et Monsieur Bernard LAHIRE, Professeur, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée « Centre Max Weber».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5283, intitulée Centre Max Weber, dont le directeur est Monsieur Jean-Hugues DECHAUX.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Yves AUTHIER, Professeur, Monsieur Michel RAUTENBERG, Professeur, et Monsieur Bernard LAHIRE, Professeur, sont nommés au fonction de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1 janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 04/01/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112877INSHS

Portant nomination de M Bernard REBER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8137 CERSES « Centre de recherche sens, éthique et société» dirigé par Mme Edwige RUDE-ANTOINE.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8137 CERSES « Centre de recherche sens, éthique et société» nommant Mme Edwige RUDE-ANTOINE directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Décide :

Article 1^{er}

M Bernard REBER, Directeur de recherche de 2ème classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er octobre 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Johanna ETNER, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC 112878INSHS

Portant nomination de M Eric MACE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5116 Centre Émile Durkheim «Science politique et sociologie comparatives» dirigé par M Antoine ROGER.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5116 « Institut d'études politiques de Bordeaux », nommant M Antoine ROGER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Décide :

Article 1^{er}

M Eric MACE, Professeur d'Université de BORDEAUX 2, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er Janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112875INSHS

Portant nomination de M Malo DEPINCE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5815 « Dynamique du Droit» dirigé par Mme Vincente FORTIER

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5815 « Dynamique du Droit», et nommant Mme Vincente FORTIER directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

DECIDE :

Article 1^{er}

M Malo DEPINCE, Maître de conférence de l'Université de Montpellier I, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'Unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/01/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112749INSHS

Portant cessation de fonctions et nomination du directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « [Professions Institutions Temporalités](#) » (PRINTEMPS) dirigée par M Jérôme PELISSE.

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « [Professions Institutions Temporalités](#) » (PRINTEMPS) ;

Vu la décision n° DEC111469INSHS, nommant M Jérôme PELISSE directeur de l'UMR8085 PRINTEMPS.

Vu l'accord du partenaire;

Décide

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sandrine NICOURD, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1er Octobre 2011.

- II. A compter de cette même date, M Marnix DRESSEN, Professeur d'Université UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN, est nommé directeur adjoint *par intérim* de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/01/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112753INSHS

Portant nomination de M Pierre BRUNET, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée « Centre de théorie et analyse du droit »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée « Centre de théorie et analyse du droit » et nommant M Olivier CAYLA directeur de cette unité.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M Pierre BRUNET, Professeur des universités, UNIVERSITE DE PARIS 10 PARIS-NANTERRE, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche

susvisée, pour la période du 1 Octobre 2011 au 31 décembre 2012, en remplacement de M Olivier CAYLA, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112635INSHS

Portant nomination de M. Darwin SMITH aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°8589 intitulée « Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8589 intitulée « *Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris* » et nommant M. Laurent FELLER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Darwin SMITH, directeur de recherche au CNRS , est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 8589 susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur Dominique IOGNA-PRAT, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112618INC

Portant nomination de M. Philippe CASSAGNAU aux fonctions de directeur et de MM. Etienne FLEURY et Christian CARROT directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères et nommant M. Jean-françois GERARD directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 110867INC en date du 14 avril 2011 portant nomination de M. Philippe CASSAGNAU aux fonctions de directeur par intérim et de MM. Etienne FLEURY et Christian CARROT directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Philippe CASSAGNAU, professeur des universités Lyon 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2014.

Article 2

M. Etienne FLEURY Professeur INSA Lyon et M. Christian CARROT Professeur à l'université de Saint - Etienne, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2011

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112748INSU

Portant nomination de M. Aurélien BOURDON aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement « SAFIRE »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 081229PU en date du 10 octobre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement « SAFIRE » et nommant M. Marc PONTAUD directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 091361PU du 30 décembre 2009 nommant M. Lior PEREZ, directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Aurélien BOURDON, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er} décembre

2011 au 30 juin 2012, date de fin de mandat de l'unité, en remplacement de M. André GRIBKOFF admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ...

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112812INC

Décision portant nomination de Monsieur Cuong PHAM-HUU aux fonctions de directeur et Monsieur Dominique BEGIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7515 intitulée « Laboratoire des Matériaux, Surfaces et Procédés pour la Catalyse ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7515 intitulée « Laboratoire des Matériaux, Surfaces et Procédés pour la Catalyse » et nommant Monsieur François GARIN directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'accord de l'Université de Strasbourg 1 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

Décide :

Art. 1^{er} – Monsieur Cuong PHAM-HUU, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°7515 susvisée, en remplacement de Monsieur François GARIN, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 - Monsieur Dominique BEGIN, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7515 susvisée.

Art. 3 - Le mandat du directeur et du directeur adjoint mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au 1^{er} février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC120006INC

Portant nomination de Monsieur Jean-Michel GUENET aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n° de code UPR22, intitulée « Institut Charles Sadron »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A001DSI en date 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de recherche dont le code est UPR22, intitulée « Institut Charles Sadron » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

M. Jean-Michel GUENET, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité propre de recherche intitulée « Institut Charles Sadron » n° de code UPR22 pour la période du 1^{ER} janvier 2012 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Jean-François LEGRAND, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2012**

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC112825INC

Décision portant nomination de Monsieur Noël LUGAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche n°8241 intitulée « Laboratoire de Chimie de Coordination ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

Vu la décision n°11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche n°8241 intitulée «Laboratoire de Chimie de Coordination » ;

Vu la décision n°110468INC en date du 6 avril 2011 portant modification de la décision n°11A001DSI sus visée ;

Vu la décision n°110525INC en date du 9 mai 2011 portant nomination de Monsieur Noël LUGAN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de recherche n°7564 intitulée «Laboratoire de Chimie de Coordination » ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

Décide :

Art. 1^{er} – Monsieur Noël LUGAN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC112822INC

Décision portant nomination de Monsieur Pierre LEVITZ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7195 intitulée « Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7195 intitulée « Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques » et nommant Madame Valérie CABUIL directrice de cette unité ;

Vu la décision n°111570INC en date du 29 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Pierre LEVITZ aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7564 intitulée « Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques » ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

Décide :

Art. 1^{er} - Monsieur Pierre LEVITZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012, en remplacement de Madame Valérie CABUIL, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC112813INC

Portant nomination de Monsieur Mustapha ABDELMOULA et Monsieur Christophe GANTZER, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement » ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'accord de l'Université de Nancy 1 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

Décide :

Art. 1^{er} – Monsieur Mustapha ADBELMOULA, ingénieur de recherche au CNRS et Monsieur Christophe GANTZER, professeur à l'Université de Nancy 1, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND



DEC100244DR01 UMS828

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 100068INSHS du 31 août 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMS828, intitulée Centre de Données Socio-Politiques, dont le Directeur est Monsieur Laurent LESNARD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Beatrice ROY**, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 20 Décembre 2010

le Directeur

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire



DEC113075DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur André LAKS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée «Centre de Recherches sur la Pensée Antique : Centre Léon Robin», dont le Directeur est Monsieur André LAKS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur André LAKS, directeur de l'unité UMR8061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André LAKS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de recherche 2^{ème} classe et à Madame Barbara CASSIN, directrice de recherche 1^{ère} classe, aux fins

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



mentionnées à l'article 1^{er}. **La délégation de signature de Madame Barbara Cassin est limitée aux crédits du GDR dont elle est responsable.**

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

Fait à Ivry-sur-Seine, le 21 décembre 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire



DEC112764DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre SERNA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMS622, intitulée «Institut d'Histoire de la Révolution Française», dont le directeur est Monsieur Pierre SERNA;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SERNA, directeur de l'unité UMS622, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre SERNA, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc CHAPPEY, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2000 €.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

Fait à Ivry-sur-Seine, le 14 septembre 2011

Le Délégué Régional

DEC111378DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FR2393, intitulé «Institut de Linguistique Française-ILF», dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BRISSET-FONTANA, délégation est donnée à Madame Zahia ZENDAGUI, technicienne de la recherche de classe normale, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2011

Le Directeur d'Unité

DEC111467DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR3440, intitulée «Neurosciences Cognitives du Développement», dont la directrice est Madame Jacqueline FAGARD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry NAZZY, directeur de recherches 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 juillet 2011

La Directrice d'Unité

DEC112726DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8192 intitulée «Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques», dont le directeur est Monsieur François DARCHEN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Carole SENS-SALIS, technicienne de la recherche de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 décembre 2011

Le Directeur d'Unité

DEC111797DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A013DSI portant renouvellement de l'unité GDR 2426 intitulée « Physique quantique mésoscopique », dont le directeur est Monsieur Bernard Placais ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fabienne Renia, TCN, secrétaire gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Le directeur d'unité

Bernard Placais

DEC120018DR02

Délégation de signature consentie à Madame Anne-Marie Lezine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7159, intitulée « Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques », dont la directrice est Madame Anne-Marie Lezine ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie Lezine, directrice de l'unité UMR 7159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie Lezine, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles Reverdin DR1, Madame Marie-Noëlle Houssais DR2, Madame Nelly Lecquyer IE1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112329DR02 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC111760DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick-Louis Combettes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°111332 du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°09001DSI du 19 février 2009 portant création de l'unité GDR 3273, intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications », dont le directeur est Monsieur Patrick-Louis Combettes ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Patrick-Louis Combettes, directeur de l'unité GDR 3273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick-Louis Combettes, délégation de signature est donnée à Madame Edwige Godlewski, professeur, Madame Danielle Boulic, AI aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100065 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Christine d'Argouges

Déléguée Régionale

DEC111793DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Bernard Placais par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°111332 du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°10A013DSI du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'unité GDR 2426, intitulée « Physique quantique mésoscopique », dont le directeur est Monsieur Bernard Placais ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Bernard Placais, directeur de l'unité GDR 2426, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard Placais, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne Renia, TCN, Monsieur Jean-Marc Berroir, PR1 aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100263 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Christine d'Argouges

Déléguée Régionale

DEC111735DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 09A002DSI portant création de l'unité GDR 3280 intitulée « Tara-Océans », dont le directeur est Monsieur Chris Bowler ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mademoiselle Sophie de Peindray d'Ambelle TCE secrétaire gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Le directeur d'unité

Chris Bowler

DEC110181DR06

Délégation de signature consentie à Mme Christiane BRANLANT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC111296INSB du 9 septembre 2011 portant nomination de Madame Christiane BRANLANT aux fonctions de directrice et Monsieur Jacques MAGDALOU aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n° 3209 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Thérapeutique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de la fédération de recherche n°3209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à M. Jacques MAGDALOU, Directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100217DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} octobre 2011

Philippe PIÉRI

Christiane BRANLANT

Délégué Régional

Directrice de la FR 3209

Jacques MAGDALOU

Le délégataire

DEC110182DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111296INSB du 9 septembre 2011 portant nomination de Madame Christiane BRANLANT aux fonctions de directrice et Monsieur Jacques MAGDALOU aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n° 3209 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Thérapeutique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques MAGDALOU, Directeur de recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} octobre 2011

La directrice d'unité

Christiane Branlant

DEC112827DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, Directeur de l'unité mixte de recherche n°5158 intitulée « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 de l'unité mixte de recherche n° 5158 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image ;

Vu la décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Vu la décision n°111299INSIS du 24 novembre 2011 portant nomination de Fabrice MERIAUDEAU aux fonctions de directeur de l'UMR 5158 intitulée « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5158, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe NICOLLE, professeur des universités, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU et de Monsieur Christophe NICOLLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GINHAC, professeur des universités, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, de Monsieur Christophe NICOLLE et de Monsieur Dominique GINHAC, délégation de signature est donnée à Monsieur David FOFI, professeur des universités, responsable du département « Vision », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, de Monsieur Christophe NICOLLE, de Monsieur Dominique GINHAC et de Monsieur David FOFI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie BILBAULT, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2011

Philippe PIÉRI

Fabrice MERIAUDEAU

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 5158

Christophe NICOLLE

Dominique GINHAC

Le délégataire

La délégataire

David FOFI

Jean-Marie BILBAULT

DEC112828DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11299INSIS du 24 novembre 2011 portant nomination de Fabrice MERIAUDEAU aux fonctions de directeur de l'UMR 5158 intitulée « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur **Christophe NICOLLE**, professeur des universités, directeur-adjoint, **Dominique GINHAC**, professeur des universités, directeur-adjoint et **David FOFI**, professeur des universités, responsable du département « Vision » et **Jean-Marie BILBAULT**, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1er juillet 2011

Fabrice MERIAUDEAU

Directeur de l'UMR 5158

DEC112916DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain QUILLIOT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° du 23 novembre 2007, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008 de l'unité FR2856, intitulée TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA MOBILITE ET DE LA SURETE, dont le directeur est Monsieur Alain QUILLIOT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alain QUILLIOT, directeur de l'unité FR2856, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional , prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain QUILLIOT, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BOURDIEU, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112254DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112923DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Claude-Henri LAMARQUE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2011 de l'unité FRE3237, intitulée Département génie civil et bâtiment, dont le directeur est Monsieur Claude-Henri LAMARQUE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Claude-Henri LAMARQUE, directeur de l'unité FRE3237, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude-Henri LAMARQUE, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DI BENEDETTO, Directeur de recherche, à Monsieur Henry WONG, Directeur de recherche, à Monsieur Claude BOUTIN, Directeur de recherche, à Monsieur Laurent ARNAUD, Chargé de recherche et à Monsieur Marc FONTOYNONT, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112259DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112868DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Louis LECLERCQ par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité GDR3305, intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, dont le directeur est Monsieur Jean-Louis LECLERCQ ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis LECLERCQ, directeur de l'unité GDR3305, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional , prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LECLERCQ, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Anne-Marie GUE, Directrice-adjointe, et à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112030DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112998DR07

***Délégation de signature consentie à Madame Laurence BERARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC08A012DSI du 19/12/08, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'unité UMR 7206, intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie, dont le directeur est Monsieur Serge BAHUCHET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence BERARD, Responsable au sein de l'UMR 7206 de l'équipe « Ressources des Terroirs : cultures, usages, sociétés » basée à Bourg-en-Bresse, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC112284DR07 du 1^{er} septembre donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} septembre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112978DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent BERGER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5669, intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, dont le directeur est Monsieur Laurent BERGER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent BERGER, directeur de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional , prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BERGER, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel GIROUX, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112039DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112975DR07

Délégation de signature consentie à Madame Marie-France JOUBERT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5620, intitulée Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents, dont la directrice est Madame Marie-France JOUBERT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5620, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France JOUBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard MOINE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112252DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112986DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Markus BRAUER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008 de l'unité UMR6024, intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, dont le directeur est Monsieur Markus BRAUER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Markus BRAUER, directeur de l'unité UMR6024, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional , prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Markus BRAUER, délégation de signature est donnée à Madame Delphine MARTINOT, Professeur, et à Monsieur Serge GUIMOND, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112444DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112972DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe REGNIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5611, intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles, dont le directeur est Monsieur Philippe REGNIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe REGNIER, directeur de l'unité UMR5611, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe REGNIER, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TREFF, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112267DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112965DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5557, intitulée Ecologie microbienne, dont le directeur est Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557, à l'effet de signer, au nom de le délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoit COURNOYER, Directeur-adjoint, et à Madame Béatrice BIGAI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Dominique BOULANGER, Technicienne, à l'effet de signer uniquement les commandes, factures, états de frais et ordres de mission dans la limite de 2 500 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC112248DR07 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC123132DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont le directeur est Monsieur Jean-Hugues DECHAUX ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC112955DR07 du 1er Octobre 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTHIER, Professeur, à Monsieur Michel RAUTENBERG, Professeur, à Monsieur Bernard LAHIRE, Professeur, et à Madame Sabine ESPINAS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

DEC120231DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain FALVARD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, dont le directeur est Monsieur Alain FALVARD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alain FALVARD, directeur de l'unité UMR6533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril GALPIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112801DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120233DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain QUILLIOT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6158, intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, dont le directeur est Monsieur Alain QUILLIOT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alain QUILLIOT, directeur de l'unité UMR6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain QUILLIOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Farouk TOUMANI, Directeur-adjoint, et à Madame Béatrice BOURDIEU, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112989DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120237DR07

Délégation de signature consentie à Madame Anne-Marie DELORT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6296, intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, dont la directrice est Madame Anne-Marie DELORT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie DELORT, directrice de l'unité UMR6296, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie DELORT, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude FORANO, Professeur, et à Madame Carole TURPIN, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120401DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Gilles MAILHOT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, dont le directeur est Monsieur Gilles MAILHOT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles MAILHOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis JULIEN, Directeur-adjoint, et à Monsieur Christian AMBLARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120405DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Yves BOIRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6284, intitulée Image Sciences for Interventional Techniques, dont le directeur est Monsieur Jean-Yves BOIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves BOIRE, directeur de l'unité UMR6284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120285DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent RIEUTORT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122739DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3108, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, dont le directeur est Monsieur Laurent RIEUTORT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent RIEUTORT, directeur de l'unité UMS3108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent RIEUTORT, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle WRZESNIEWSKI, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC113000DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120256DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Michael HEUSENER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620, intitulée Laboratoire de mathématiques, dont le directeur est Monsieur Michael HEUSENER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Michael HEUSENER, directeur de l'unité UMR6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michael HEUSENER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean PICARD, Professeur, à Monsieur Youcef AMIRAT, Professeur, à Monsieur Rachid TOUZANI, Professeur, et à Mme Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112997DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120255DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel DHOME par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602, intitulée Institut Pascal, dont le directeur est Monsieur Michel DHOME ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Michel DHOME, directeur de l'unité UMR6602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DHOME, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne GIL, Directeur-adjoint, et à Madame Pascale BALLETT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112996DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120283DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick BACHELERY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122739DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont le directeur est Monsieur Patrick BACHELERY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BACHELERY, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie COLOMB, Directeur-adjoint, à Monsieur Philippe LABAZUY, Directeur-adjoint, et à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112999DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120240DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick PLANE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est Monsieur Patrick PLANE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis COMBES, Directeur-adjoint, et à Monsieur Gérard CHAMBAS, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112995DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120230DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre SCHIANO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire Magmas et volcans, dont le directeur est Monsieur Pierre SCHIANO ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre SCHIANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROCHE, Chargé de recherche, et à Mademoiselle Nadia JEANMAIRE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112800DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120232DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Serge GUIMOND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6024, intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, dont le directeur est Monsieur Serge GUIMOND ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Serge GUIMOND, directeur de l'unité UMR6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge GUIMOND, délégation de signature est donnée à Madame Delphine MARTINOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112986DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120238DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Téléphore SIME-NGANDO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6023, intitulée Microorganismes : génome et environnement, dont le directeur est Monsieur Téléphore SIME-NGANDO ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Téléspore SIME-NGANDO, directeur de l'unité UMR6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Téléspore SIME-NGANDO, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DELBAC, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112985DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120248DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Wolfram WOBROCK par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont le directeur est Monsieur Wolfram WOBROCK ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Wolfram WOBROCK, directeur de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Wolfram WOBROCK, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël VAN BAELEN, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112984DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120423DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique MANCHON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC10A013DSI du 26 mars 2010, portant création de l'unité GDR3340, intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques, dont le directeur est Monsieur Dominique MANCHON ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Dominique MANCHON, directeur de l'unité GDR3340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique MANCHON, délégation de signature est donnée à Monsieur Michael HEUSENER, Professeur, à Monsieur Jean PICARD, Professeur, et à Madame Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC113030DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC112251DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Alfonso SAN MIGUEL par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111977DAJ du 29 août 2011 nommant Madame Amandine LHERITIER-CHABRAN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne au 1er septembre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5586, intitulée laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures, dont le directeur est Monsieur Alfonso SAN MIGUEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alfonso SAN MIGUEL, directeur de l'unité UMR5586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alfonso SAN MIGUEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Lydéric BOCQUET, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC110905DR07 du 31 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2011

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne par intérim

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC112247DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre TOULHOAT par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111977DAJ du 29 août 2011 nommant Madame Amandine LHERITIER-CHABRAN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne au 1er septembre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont le directeur est Monsieur Pierre TOULHOAT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pierre TOULHOAT, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques LEBRUN, Directeur-adjoint, à Monsieur Pierre LANTERI, Directeur-adjoint, à Monsieur Lyndon EMSLEY, Professeur, à Madame Anne LESAGE, Ingénieure de recherche, et à Monsieur Hervé CASABIANCA, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène BOUTRAN-LARA, Technicienne, à Madame Christine DA COSTA, Assistant ingénieur, à Madame Catherine SERREAU, Assistant ingénieur, et à Mademoiselle Audrey MARCHETTI, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement et d'équipement courants dans la limite de 4 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC110913DR07 du 31 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2011

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne par intérim

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC120288dr08

Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'unité UPR n°3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études, à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, et à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120295dr08

Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'unité FR n°2950 intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'unité FR n°2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation de signature est donnée à M. Franck FAYON, Chargé de recherche, et à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120289dr08

Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'unité FR n°3050 intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'unité FR n°3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120372dr08

Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'unité UMS n°3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMS n°3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120300dr08

Délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR n°3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3469, intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR n°3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120316dr08

Délégation de signature consentie à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7344, intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI), dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR n°7344, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE, délégation de signature est donnée à M. Dunpin HONG, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 €uros à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle et à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Orléans, le 23 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120302dr08

Délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR n°4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de recherche, et à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120370dr08

Délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de l'unité FRE n°3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3520, intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD), dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie BONNAMY, directrice de l'unité FRE n°3520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €uros à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et des subdélégués mentionnés aux articles 2 et 3, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €uros à Melle Jennifer JUBIN, Technicienne et à Mme Nicole NOURRY, Technicienne.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120304dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MIDOUX, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Eva JAKAB TOTH
Directrice de l'UPR n°4301

DEC120298dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE, de Mme Marie-France ROUILLIER, et de Mme Anne-Marie GUEDON, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Dominique MASSIOT
Directeur de l'UPR n°3079

DEC120299dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Dominique MASSIOT
Directeur de la FR n°2950

DEC120296dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Dominique MASSIOT
Directeur de la FR n°3050

DEC120374dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Michel TAGGER
Directeur de l'UMS n°3116

DEC120301dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3469, intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2012

Patrick SIMON
Directeur de la FR n°3469

DEC120317dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7344, intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI), dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dunpin HONG, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dunpin HONG, délégation est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 €.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dunpin HONG et de Mme Sylvie JAUFFRION, délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 €.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2012

Chantal LEBORGNE
Directrice de l'UMR n°7344

DEC120421dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3520, intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD), dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée à Melle Jennifer JUBIN, Technicienne, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA, de M. Jean-Michel MONFROY, et de Melle Jennifer JUBIN, délégation est donnée à Mme Nicole NOURRY, Technicienne, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2012

Sylvie BONNAMY
Directrice de la FRE n°3520

DEC120151DR10

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale aux responsables de leur délégation

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 105264DAJ du 1^{er} décembre 2010 nommant M. Jean-Marie BURGIO, aux fonctions d'adjoint de la déléguée régionale ;

Vu la décision n°060019DR10 du 20 mars 2006 nommant M. Patrick MEYER aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision n°080045DR10 du 2 janvier 2008 nommant M. Hugues SCHOENFELD aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Jean-Marie BURGIO, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN ¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN et de M. Jean-Marie BURGIO, délégation est donnée à :

- M. Patrick MEYER, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN ;
- M. Hugues SCHOENFELD, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué (e) régional (e) et du premier délégataire

son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120153DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BURGIO [IR-CNRS] [adjoint de la déléguée régionale], à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BURGIO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Hugues SCHOENFELD [IR-CNRS] et à M. Patrick MEYER [IE-CNRS] dans la limite de leurs attributions.

M. Jean-Marie BURGIO pourra également représenter la personne responsable des marchés lors de la Commission d'Appel d'Offres et, à ce titre, en assurer la présidence.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120003DAJ

Décision portant modification de la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes, par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes, par intérim ;

Vu la décision n° 120002DAJ portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 susvisée, les termes « par intérim » sont supprimés.

Art. 2. – La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2011

Alain Fuchs

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112348DR14

*Délégation de signature consentie à M. Bernard DUPRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111982DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées, dont le directeur est M. Bernard DUPRE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard DUPRE, directeur de l'UMS 831, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUPRE, délégation de signature est donnée à Mme Muriel SALLES, attachée AENES, et à M. Jean-Marc LE DANTEC, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 octobre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112757DR14

*Délégation de signature consentie à M. Bruno CHAUDRET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets, dont le directeur est M. Bruno CHAUDRET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CHAUDRET, directeur de l'UMR 5215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHAUDRET, délégation de signature est donnée à M. Guillaume VIAU, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113067DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Béatrice CHATEL
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 2568, intitulée Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes, dont la directrice est Mme Béatrice CHATEL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice CHATEL, directrice de la FR 2568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CHATEL, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia SCADALFERRO, IE, et à M. Jacques VIGUE, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113058DR14

*Délégation de signature consentie à M. Denis NEIBECKER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Denis NEIBECKER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis NEIBECKER, directeur de l'UPR 8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis NEIBECKER, délégation de signature est donnée à M. Azzedine BOUSSEKSOU, DR, à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, et à M. Noël LUGAN, Dr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113053DR14

*Délégation de signature consentie à M. Florent HAUTEFEUILLE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'USR 3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

Vu la décision n° DEC112193INSHS nommant Monsieur Florent HAUTEFEUILLE directeur par intérim de l'USR 3414 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent HAUTEFEUILLE, directeur de l'USR 3414, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent HAUTEFEUILLE, délégation de signature est donnée à Mme Céline POTTIER, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112698DR14

*Délégation de signature consentie à M. Francis MAURY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5085, intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, dont le directeur est M. Francis MAURY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis MAURY, directeur de l'UMR 5085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MAURY, délégation de signature est donnée à M. Philippes TAILHADES, DR1, et à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 novembre 2011

Patrick Mounaud

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113072DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jacques BATUT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC110717INSB du 15 avril 2011 portant la création de la FR 3450, intitulée Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité, dont le directeur est M. Jacques BATUT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques BATUT, directeur de la FR 3450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BATUT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GUILHEM, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113065DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jacques MAGNAUDET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 3089, intitulée Fluides, Energies, Réacteurs, Matériaux et Transferts, dont le directeur est M. Jacques MAGNAUDET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques MAGNAUDET, directeur de la FR 3089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGNAUDET, délégation de signature est donnée à Mme Martine MEIRELES, DR2, à M. Frédéric RISSO, DR2, et à M. Denis BOURREL, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112760DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jacques VIGUE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5589, intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité, dont le directeur est M. Jacques VIGUE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques VIGUE, directeur de l'UMR 5589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques VIGUE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR, à Mme Christine SOUCASSE, AI, et à Mme Sylvie BOUKHARI, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112346DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jean CLOBERT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111982DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USR 2936, intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis, dont le directeur est M. Jean CLOBERT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean CLOBERT, directeur de l'USR 2936, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean CLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Michelle DE FRAIPONT, IR1, et à M. Michel BAGUETTE, Pr1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 octobre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113064DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc COUVEIGNES
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant la création de la FR 3424, intitulée Structure Fédérative de Recherche en Mathématique et en Informatique de Toulouse, dont le directeur est M. Jean-Marc COUVEIGNES ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc COUVEIGNES, directeur de la FR 3424, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc COUVEIGNES, délégation de signature est donnée à Mme Josiane MOTHE, Pr, à M. Luis FARIÑAS DEL CERRO, DR, et à M. Patrick CATTIAUX, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113069DR14

*Délégation de signature consentie à M. José Antoine BACEIREDO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 2599, intitulée Institut de Chimie de Toulouse, dont le directeur est M. José Antoine BACEIREDO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José Antoine BACEIREDO, directeur de la FR 2599, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José Antoine BACEIREDO, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane SABO-ETIENNE, DR1, à Marie-Josée LAFFORGUE-GONTRAND, AI et à M. Florent NAVARRE, SASU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113060DR14

*Délégation de signature consentie à M. Laurent TERRAY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'URA 1875, intitulée Sciences de l'Univers au CERFACS, dont le directeur est M. Laurent TERRAY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent TERRAY, directeur de l'URA 1875, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent TERRAY, délégation de signature est donnée à M. Bijan MOHAMMADI, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC123127DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Martine KNIBIEHLER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC08A011DSI du 19 décembre 2008 portant la création de l'UMS 3039 dont la directrice est Mme Martine KNIBIEHLER;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine KNIBIEHLER directrice de l'UMS 3039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine KNIBIEHLER, délégation de signature est donnée à Mme Christine SCHRIVE, IR, et à Mme Sandrine BARRERE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 janvier 2012

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112845DR14

*Délégation de signature consentie à M. Michel GREGOIRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision n° DEC111997INSU du 15 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Michel GREGOIRE directeur par intérim de l'UMR 5563 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel GREGOIRE, directeur de l'UMR 5563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GREGOIRE, délégation de signature est donnée à M. Patrick SEYLER, DR, à Mme Stéphanie DUCHENE, Pr, et à Mme Elisabeth SOULIE, AI, à aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112835DR14

*Délégation de signature consentie à M. Nic LINDLEY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5504, intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés, dont le directeur est M. Nic LINDLEY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nic LINDLEY, directeur de l'UMR 5504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nic LINDLEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal GUIRAUD, Pr, à M. Pierre MONSAN, Pr, et à M. Nicolas COMBEBIAC, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113056DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Paola Barbara ARIMONDO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'USR 3388, intitulée Pharmacochimie de la Régulation Epigénétique du Cancer, dont la directrice est Mme Paola Barbara ARIMONDO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Paola Barbara ARIMONDO, directrice de l'USR 3388, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Paola Barbara ARIMONDO, délégation de signature est donnée à M. François SAUTEL, cadre P.FABRE, et à M. Frédéric AUSSEIL, cadre P.FABRE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113057DR14

*Délégation de signature consentie à M. Rémi CABANAC
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USR 5026, intitulée Télescope Bernard Lyot, dont le directeur est M. Remi CABANAC ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémi CABANAC, directeur de l'USR 5026, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi CABANAC, délégation de signature est donnée à M. Michel AURIERE, A CNAP, et à M. Philippe MATHIAS, AA CNAP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113059DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Sophie PERIARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS 838, intitulée Unité mixte de service de la maison de la recherche de l'université de Toulouse le Mirail ;

Vu la décision n° DEC111175INSHS du 5 juillet 2011 portant nomination de Mme Sophie PERIARD aux fonctions de directrice de l'UMS 838 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie PERIARD, directrice de l'UMS 838, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PERIARD, délégation de signature est donnée à Mme Annie SOULIE, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113052DR14

*Délégation de signature consentie à M. Yves DU PENHOAT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5566, intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales, dont le directeur est M. Yves DU PENHOAT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves DU PENHOAT, directeur de l'UMR 5566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DU PENHOAT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine JEANDEL, DR1, à M. Philippe MAISONGRANDE, Ing., et à Mme Nadine LACROUX, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC113054DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'USR 3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

Vu la décision n° DEC113054DR14 du 28 octobre 2011 nommant M. Florent HAUTEFEUILLE, directeur par intérim de l'USR 3414 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline POTTIER, IE, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité,

M. Florent HAUTEFEUILLE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC113044DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5589, intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité, dont le directeur est M. Jacques VIGUE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc L'HERMITE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Christine SOUCASSE, AI, Gestionnaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SOUCASSE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sylvie BOUKHARI, TCE, gestionnaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 décembre 2011

Le directeur de l'unité,
M. Jacques VIGUE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC123131DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC081229PU du 10 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 2859 intitulée Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE);

Vu la décision n° DEC091361PU du 30 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Lior PEREZ directeur de l'UMS 2859 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Aurélien BOURDON, IR, Ingénieur aéronautique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien BOURDON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie-Hélène CLUZEAU, AI, Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité,
M. Lior PEREZ

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC113045DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision n° DEC111997INSU du 15 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Michel GREGOIRE directeur par intérim de l'UMR 5563 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SEYLER, DR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SEYLER délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Stéphanie DUCHENE, Pr, Directrice adjointe.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie DUCHENE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Elisabeth SOULIE, AI, Responsable gestion financière.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 décembre 2011

Le directeur d'unité,
M. Michel GREGOIRE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC112836DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5504, intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés, dont le directeur est M. Nic LINDLEY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal GUIRAUD, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GUIRAUD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Pierre MONSAN, PR, Directeur adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUIRAUD et de M. Pierre MONSAN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Nicolas COMBEBIAC, IE, Responsable gestion.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 décembre 2011

M. Nic LINDLEY

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC113078DR14

*Délégation de signature consentie à M. Ange NZIHOU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FRE 3213, intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement dont le directeur est M. Ange NZIHOU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ange NZIHOU, directeur de la FRE 3213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ange NZIHOU, délégation de signature est donnée à Mme Maria Inês RE, Maître de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 décembre 2011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC123125DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Jacques FOURNIE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A010DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'ERL 5294, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Toulouse, dont le directeur est M. Jean-Jacques FOURNIE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, directeur de l'ERL 5294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques FOURNIE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Sébastien HOFFMAN, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 janvier 2012

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC123130DR14

*Délégation de signature consentie à M. Lior PEREZ
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC081229PU du 10 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 2859 intitulée Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE);

Vu la décision n° DEC091361PU du 30 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Lior PEREZ directeur de l'UMS 2859 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Lior PEREZ, directeur de l'UMS 2859, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lior PEREZ, délégation de signature est donnée à M. Aurélien BOURDON, IR, et à Mme Marie-Hélène CLUZEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 janvier 2012

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC123128DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A011DSI du 19 décembre 2008 portant la création de l'UMS 3039 dont la directrice est Mme Martine KNIBIEHLER;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine SCHRIVE, IR, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SCHRIVE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sandrine BARRERE, AI, Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

La directrice de l'unité

Mme Martine KNIBIEHLER

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010



Délégation Paris Michel-Ange

DEC120297DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre TULET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR n°8105 « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°123138INSU du 24 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre TULET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des cyclones-LACy » ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre TULET**, directeur de l'UMR 8105 «Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) » à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TULET, délégation est donnée à
- **Monsieur Hassan BENCHERIF**, directeur-adjoint de l'unité
- **Monsieur Jean-Luc BARAY**, physicien adjoint
- **Madame Meriem BRAHAM-CHAOUICHE**, agent CNRS gestionnaire
aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC120438DR17

**Délégation de signature consentie à M. Pierre FERRANT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est Pierre FERRANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre FERRANT, directeur de l'unité mixte de recherche n°6598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre FERRANT, délégation de signature est donnée à Anne LAGATU, Assistante Ingénieure et Jean-François HETET, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 27 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120318DR17

**Délégation de signature consentie à M. Hervé ANDRIEU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont le directeur est Hervé ANDRIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé ANDRIEU, directeur de la fédération de recherche n°2488, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Hervé ANDRIEU, délégation de signature est donnée à Isabelle CALMET, Maître de conférence et Marjorie MUSY, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 25 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120290DR17

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc JEZEQUEL
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est Jean-Marc JEZEQUEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc JEZEQUEL, directeur de l'unité mixte de recherche n°6074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc JEZEQUEL, délégation de signature est donnée à Bruno ARNALDI, Professeur et Evelyne ORAIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 24 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120303DR17

**Délégation de signature consentie à M. Daniel BOUJARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, dont le directeur est Daniel BOUJARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel BOUJARD, directeur de l'unité mixte de service n°3387, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel BOUJARD, délégation de signature est donnée à Brigitte GUILLET, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 25 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120428DR17

**Délégation de signature consentie à M. Bachir BEKKA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir BEKKA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bachir BEKKA, directeur de l'unité mixte de recherche n°6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bachir BEKKA, délégation de signature est donnée à Christophe CHEVERRY, Professeur et Chantal HALET, Assistante Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 27 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120332DR17

**Délégation de signature consentie à M. Michel BALLEVRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Michel BALLEVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BALLEVRE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel BALLEVRE, délégation de signature est donnée à Aline DIA, Directrice de recherche et Chantal PEROT BUSNEL, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 25 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120215DR17

**Délégation de signature consentie à M. Frédéric BENHAMOU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric BENHAMOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BENHAMOU, directeur de la fédération de recherche n°2819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric BENHAMOU, délégation de signature est donnée à Laurence DRANT, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 20 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120430DR17

**Délégation de signature consentie à Mme Cathy CASTELAIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, dont la directrice est Cathy CASTELAIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy CASTELAIN, directrice de l'unité mixte de recherche n°6607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Cathy CASTELAIN, délégation de signature est donnée à Nathalie ROBERT, Ingénieure d'étude et Brigitte ROUSSEAU, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 27 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120312DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, dont le directeur est Daniel BOUJARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte GUILLET, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à RENNES, le 25 janvier 2012

Le directeur d'unité

Daniel BOUJARD

DEC120449DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël GILBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent SIMON, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait au Mans, le 27 janvier 2012

Le directeur d'unité

Joël GILBERT

DEC120345DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Michel BALLEVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mmes Aline DIA, Directrice de recherche et Chantal PEROT BUSNEL, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 25 janvier 2012

Le directeur d'unité

Michel BALLEVRE

DEC120436DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 11 octobre 2010 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Rennes, dont la directrice est Cathy CASTELAIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mmes Nathalie ROBERT, Ingénieure d'étude et Brigitte ROUSSEAU, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 27 janvier 2012

La directrice d'unité

Cathy CASTELAIN

DEC120214DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric BENHAMOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence DRANT, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 20 janvier 2012

Le directeur d'unité

Frédéric BENHAMOU

DEC120292DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est Jean-Marc JEZEQUEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno ARNALDI, Professeur et Mme Evelyne ORAIN, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à RENNES, le 24 janvier 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marc JEZEQUEL

DEC120443DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est PIERRE FERRANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne LAGATU, Assistante Ingénieure et M. Jean-François HETET, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 27 janvier 2012

Le directeur d'unité

Pierre FERRANT

DEC120041DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique DURAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique DURAND, directeur de l'unité UMR 6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DURAND, délégation de signature est donnée à Madame Michèle de CLAVERIE, Ingénieur d'études et à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100033DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120156DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC 122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, directeur de l'unité FR 3519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rouen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120047DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Antoine MAIGNAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6508, intitulée « Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux », dont le directeur est Monsieur Antoine MAIGNAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine MAIGNAN, directeur de l'unité UMR 6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine MIGNAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Wilfrid PRELLIER, Directeur de recherche et à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100039DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120049DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Denis PELLOQUIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3095, intitulée « Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés », dont le directeur est Monsieur Denis PELLOQUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis PELLOQUIN, directeur de l'unité FR 3095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis PELLOQUIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC105265DR19 du 15 décembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120140DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Franck LAMBERTON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3408, intitulée « Unité support CYCERON », dont le directeur est Monsieur Franck LAMBERTON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck LAMBERTON, directeur de l'unité UMS 3408, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LAMBERTON, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick LEDOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120190DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Innocent MUTABAZI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6294 intitulée « Laboratoire d'ondes et milieux complexes» dont le directeur est Monsieur Innocent MUTABAZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Innocent MUTABAZI, directeur de l'unité UMR 6294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Innocent MUTABAZI, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAREIGE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Louis LENHOF par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6583, intitulée « Centre de recherche d'histoire quantitative », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis LENHOF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis LENHOF, directeur de l'unité UMR 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LENHOF, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain HUGON, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC110793DR19 du 21 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120031DR19

Délégation de signature consentie à Madame Myriam BERNAUDIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6301, intitulée « Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales » dont la directrice est Madame Myriam BERNAUDIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité UMR 6301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam BERNAUDIN, délégation de signature est donnée à Madame Florence COUTEAU, Technicienne de la recherche et à Madame Carole LOSLIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120277DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Marek LEWITOWICZ par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marek LEWITOWICZ, directeur de l'unité UPR 3266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marek LEWITOWICZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine KAHWATI, Attaché d'administration de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100001DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120037DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Mohammed M'SAAD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mohammed M'SAAD, directeur de l'unité UMR 6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohammed M'SAAD, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric JURIE, Professeur et à Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100030DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120052DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Nordine MIR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem », dont le directeur est Monsieur Nordine MIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nordine MIR, directeur de l'unité UMR 6085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nordine MIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100049DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120033DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal BULEON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR 3486, intitulée « Maison de la recherche en sciences humaines de Caen », dont le directeur est Monsieur Pascal BULEON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BULEON, directeur de l'unité USR 3486, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BULEON, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis JACQUET, Maître de conférences et à Madame Annie LAURENT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100025DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120054DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe PAREIGE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6634, intitulée « Groupe de physique des matériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe PAREIGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, directeur de l'unité UMR 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PAREIGE, délégation de signature est donnée à Madame Christine CLERGET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100053DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120025DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal SOURDAINE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3484, intitulée « Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés », dont le directeur est Monsieur Pascal SOURDAINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal SOURDAINE, directeur de l'unité FRE 3484, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal SOURDAINE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FAVREL, Professeur, et à Monsieur Pascal CLAQUIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120028DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Robert LAFITE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, intitulée « Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Robert LAFITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Robert LAFITE, directeur de l'unité UMR 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Professeur et à Monsieur Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LEVOY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 4

La décision n° DEC110196DR19 du 18 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE

DEC120043DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Serge BOUFFARD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge BOUFFARD, directeur de l'unité UMR 6252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BOUFFARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Amine CASSIMI, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100035DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120056DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry JOUENNE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6270, intitulée « Polymères, biopolymères, surfaces » dont le directeur est Monsieur Thierry JOUENNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry JOUENNE, directeur de l'unité UMR 6270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry JOUENNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LE CERF, Professeur et à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111134DR19 du 11 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120058DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry LEQUEUX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3038, intitulée « Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire », dont le directeur est Monsieur Thierry LEQUEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry LEQUEUX, directeur de l'unité FR 3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry LEQUEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier FRANCK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100059DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120048DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6508, intitulée « Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux », dont le directeur est Monsieur Antoine MAIGNAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Wilfrid PRELLIER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Wilfrid PRELLIER, délégation est donnée à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Antoine MAIGNAN

DEC120042DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Michèle de CLAVERIE, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle de CLAVERIE, délégation est donnée à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Dominique DURAND

DEC120050DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3095, intitulée «Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés », dont le directeur est Monsieur Denis PELLOQUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Denis PELLOQUIN

DEC120141DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3408, intitulée « Unité support CYCERON », dont le directeur est Monsieur Franck LAMBERTON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LEDOUX, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Franck LAMBERTON

DEC120046DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAULT-STARZYK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie MAILLOT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Nathalie MAILLOT, délégation est donnée à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Frédéric THIBAUT-STARZYK

DEC120191DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6294 intitulée «Laboratoire d'ondes et milieux complexes» dont le directeur est Monsieur Innocent MUTABAZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PAREIGE, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Havre, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Innocent MUTABAZI

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120036DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6583, intitulée « Centre de recherche d'histoire quantitative », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis LENHOF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain HUGON, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Jean-Louis LENHOF

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au
01/01/2012

DEC120032DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6301, intitulée « Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales » dont la directrice est Madame Myriam BERNAUDIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence COUTEAU, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Florence COUTEAU, délégation est donnée à Madame Carole LOSLIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

La directrice d'unité

Myriam BERNAUDIN

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120278DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine KAHWATI, Attaché d'administration de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Marek LEWITOWICZ

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120039DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric JURIE, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Frédéric JURIE, délégation est donnée à Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Mohammed M'SAAD

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120053DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem », dont le directeur est Monsieur Nordine MIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rouen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Nordine MIR

DEC120034DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR 3486, intitulée « Maison de la recherche en sciences humaines de Caen », dont le directeur est Monsieur Pascal BULEON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis JACQUET, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Denis JACQUET, délégation est donnée à Madame Annie LAURENT, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Pascal BULEON

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120055DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6634, intitulée « Groupe de physique des matériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe PAREIGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine CLERGET, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rouen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Philippe PAREIGE

DEC120027DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3484, intitulée « Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés », dont le directeur est Monsieur Pascal SOURDAINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal FAVREL, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pascal FAVREL, délégation est donnée à Monsieur Pascal CLAQUIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Pascal SOURDAINE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120029DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, intitulée « Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Robert LAFITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹ à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Jean-Claude DAUVIN, délégation est donnée à Monsieur Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude DAUVIN et de Monsieur Franck LELONG, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Franck LEVOY, Professeur, uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Robert LAFITE

DEC120044DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Amine CASSIMI, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Serge BOUFFARD

DEC120057DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6270, intitulée « Polymères, biopolymères, surfaces » dont le directeur est Monsieur Thierry JOUENNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Didier LE CERF, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Didier LE CERF, délégation est donnée à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rouen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Thierry JOUENNE

DEC120111DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3038, intitulée « Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire », dont le directeur est Monsieur Thierry LEQUEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier FRANCK, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rouen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Thierry LEQUEUX

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112680DR20

*Délégation de signature consentie à M. NOSELLI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23/11/07 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6543, intitulée Institut de signalisation, biologie du développement et cancer (ISBDC), dont le directeur est Stéphane NOSELLI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphane NOSELLI, directeur de l'unité UMR 6543, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane NOSELLI, délégation de signature est donnée à L'ALLEMAIN Gilles, directeur de recherche, et DAMONNEVILLE Martine, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° 080026DR20 du 06/02/08 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 28/11/11

Délégué Régional

DEC120045DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, directeur de l'unité UMR 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric THIBAULT-STARZYK, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie MAILLOT, Ingénieur d'études et à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC105282DR19 du 16 décembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC113014DAJ

Décision portant délégation de signature (Comité national de la recherche scientifique)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 113009DAJ portant cessation de fonctions et nomination au Comité national de la recherche scientifique (Mme Michèle Saumon),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Saumon, chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la préfiguration de la direction administrative du Comité national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions dans la limite de ses attributions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

ALAIN FUCHS

DEC112608DAJ

Décision portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 090136DAJ du 2 novembre 2009 portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 110653DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 110856DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de M. Jean-Eudes Fomentèze aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 110858DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration ;

Vu la décision n° 112604DAJ portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 112605DAJ portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

a) En matière de contentieux :

- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

b) En matière de dons et legs :

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

c) En matière d'élections :

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, Mme Valérie Hospital, Mme Marine Forissier et à M. Jean-Eudes Fomentèze, responsables juridiques au sein de la direction des affaires juridiques ainsi qu'à M. Jean-Jacques Rivy, délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom du président, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Alain Fuchs



Délégation Centre Est
Lorraine, Champagne Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté

Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité INIST CNRS

DEC112913DR06

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est (DR06).

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie.

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1

Il est institué une régie de recettes auprès de l'unité INIST-CNRS, UPS76 à compter du 1er janvier 2012.

Article 2

Le régisseur est habilité à encaisser les recettes issues de l'activité de l'unité INIST-CNRS dont la liste est la suivante :

- 1°- la vente de copie de document, de notices bibliographiques ou catalographiques, d'accès à des bases de données et de création de site web ;
- 2°- les prestations de veille, d'édition électronique, de numérisation et de traduction ;
- 3°- les prestations de formation fournies par INIST CNRS ;
- 4°- les redevances sur base de données INIST chargés sur serveurs ;
- 5°- les loyers versés dans le cadre d'hébergement informatique

Article 3

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par remise de chèques ou par versement ou virement au compte de disponibilités ouvert « ès qualité » auprès de la direction départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle.

Le régisseur est habilité à encaisser des recettes par carte bancaire.

Article 4

Aucun fonds de caisse n'est constitué.

-

Article 5

Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Centre-Est, au moins une fois par semaine.

Article 6

Le régisseur est tenu de constituer un cautionnement.

Article 7

Le délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Régionale Centre-Est sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 8

Ampliation de cette décision sera adressée à :

M. le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)

Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière (DCIF)

.

Article 9

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 16 décembre 2011

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,

Le Délégué Régional,

Vu, l'Agent Comptable Principal,

DEC120004INSU

*portant création de l'unité mixte de service n°3455 intitulée Observatoire
des Sciences de l'Univers Paris-Centre -Ecce-Terra-*

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut National des Sciences de l'Univers ;

Décide :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 3455 intitulée " Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre -Ecce-Terra-", est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut National des Sciences de l'Univers
Délégation : Ile de France Paris B
Etablissement partenaire : Université Pierre et Marie Curie
Section d'évaluation : 20



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Article 2 : Direction

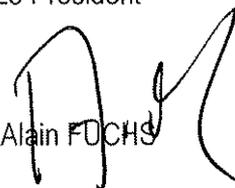
Mme Laurence EYMARD, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... 20 JAN. 2012

Le Président


Alain FOCHS

DEC113087DAJ

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 080042SPHM du 21 novembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe » (CCSD) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Renouvellement

I. L'unité propre de service n° 2275, intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe », est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2012.

II. Cette unité est rattachée :

- à la Direction de l'information scientifique et technique ;
- à la Délégation régionale « Rhône-Auvergne ».

Art. 2 – Direction

I. Mme Christine Bertaud, ingénieure de recherche, est renouvelée dans ses fonctions de directrice de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2012.

II. M. Laurent Capelli, ingénieur de recherche, est nommé directeur-adjoint de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

ALAIN FUCHS

Tarif des produits de l'unité Institut Jacques Monod

Dec112893 DR02

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC111332DAJ du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n°DEC111962DAJ du 21 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme PROTEOMIQUE de l'Institut Jacques Monod, UMR7592, sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des tarifs appliqués aux clients CNRS.

Article 2 :

Les prestations qui n'auront pas abouti ne seront pas facturées. Leur libellé et leur nombre seront précisés de la manière suivante :

- Nombre de prestations effectuées
- Nombre de prestations n'ayant pas abouti et non facturées
- Nombre de prestations facturées.

Article 3 :

Les unités issues de l'IFR 2, Université Paris-Diderot, INSERM, Université Paris 13, AP-HP, listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2011.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

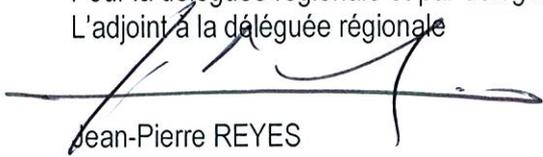
Article 5 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC111639DR02 du 27/07/2011.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris le 19 décembre 2011
P/ le Président et par délégation
Pour la déléguée régionale et par délégation
L'adjoint à la déléguée régionale


Jean-Pierre REYES



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Barème des tarifs ProtéomiquePrestations facturées à la pièce, sauf indication contraire

	IJM, CNRS, P7, IFR2	Autres académiques	Privé
Découpe de Spots sur gel	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Digestion	10,00 €	15,00 €	25,00 €
Dessalage	2,00 €	3,00 €	5,00 €
Dépôt sur cible Maldi	0,50 €	1,00 €	2,00 €
Pré-fractionnement nano-LC-Maldi	60,00 €	80,00 €	180,00 €
Analyse nanoESI-Orbitrap	120,00 €	180,00 €	280,00 €
Analyse nanoESI-Orbitrap+ETD	140,00 €	200,00 €	300,00 €
ESI : Infusion manuelle (heure)	80,00 €	100,00 €	150,00 €
ESI : Infusion automatisée (tip)	10,00 €	15,00 €	30,00 €
Maldi	5,00 €	10,00 €	30,00 €
Aquisition LC-Maldi	60,00 €	80,00 €	180,00 €
Retraitement des données	- €	- €	50,00 €
Destruction des échantillons	- €	3,00 €	10,00 €

APPARTENANCE	Numéro	Directeur actuel	Intitulé
INSERM, Université Paris Diderot	U606	MC DEVERIENOU	Os et articulations
INSERM, Université Paris Diderot	U676	P. GRESSENS	Conséquences fonctionnelles et neuroprotection des atteintes du cerveau en développement.
INSERM, Université Paris Diderot	U695	M. MARRE	Déterminants génétiques du diabète de type 2 et ses complications cardiovasculaires,
INSERM, Université Paris Diderot /Université Paris 13	U698	JB. MICHEL	Hémostase, bio-ingénierie, immunopathologie remodelages cardiovasculaires.
INSERM, Université Paris Diderot	U699	R. MONTEIRO	Immunopathologie rénale, récepteurs et inflammation.
INSERM, Université Paris Diderot	U700	M. PRETOLANI	Physiopathologie et Epidémiologie de l'insuffisance respiratoire
INSERM, Université Paris Diderot	U722	E. DENAMUR	Ecologie et évolution des microorganismes
INSERM, Université Paris Diderot	U958	C. JULIER	Génétique du diabète
INSERM, Université Paris Diderot	U738	F. MENTRE	Modèle et méthodes de l'évaluation thérapeutique des maladies chroniques
INSERM, Université Paris Diderot	U740	E. TOUNIER-LASSERVE	Génétique des maladies vasculaires
INSERM, Université Paris Diderot	U763	J. ELION	Physiopathologie et Pharmacogénomique du traitement de la drépanocytose
INSERM, Université Paris Diderot	U773/CRB3	M. LABURTHE	Centre de Recherche Biomédicale Bichat-Beaujon
INSERM, Université Paris Diderot	U843	JP. HUGOT	Inflammation intestinale de l'enfant
INSERM, Université Paris Diderot	UNIT-M867	O. STERKERS	Chirurgie otologique mini-invasive et robotisée
INSERM, Université Paris Diderot	U965	M. POCARD	Angiogenèse et recherche translationnelle Biomarqueurs et maladies cardiaques
INSERM, Université Paris Diderot	U942	A. COHEN-SOLAL	Pathologie moléculaire des maladies inflammatoires et du développement du tube digestif chez l'enfant
INSERM, Université Paris Diderot	EA 3102	M. PEUCHMAUR	Pathologie moléculaire des maladies inflammatoires et du développement du tube digestif chez l'enfant
INSERM, Université Paris Diderot	EA 3105	E. BINGEN	Physiopathologie des infections extra-intestinales à Escherichia coli en pédiatrie
INSERM, Université Paris Diderot	EA 3520		Exposition et risques micro biologiques
INSERM, Université Paris Diderot	EA 3964	F. DEROUIN	Emergence de la résistance bactérienne in vivo
INSERM, Université Paris Diderot	EA 4409	F. BRUN VEZINET	Puissance antivirale des antirétroviraux & Résistance sur les stratégies thérapeutiques des infections sur les virus de l'immunodéficience humaine
INSERM, Université Paris Diderot	EA 3509	E. VICAUT	Microcirculation/Bioénergétique/Inflammation et insuffisance circulatoire
INSERM, Université Paris Diderot	CIC 9202	E. JACQZ-AIGRAIN	Centre d'Investigation Clinique (CIC) - Epidémiologie Clinique (EC) de Robert Debré
INSERM, Université Paris Diderot	CIC 7	M. AUBIER	CIC de Bichat
INSERM, Université Paris Diderot	CI-EC5	C. ALBERTI	CIC-EC de Robert Debré
APHP Assistance Publique des Hopitaux de Paris	CRB	J. BENESSIONO	Centre de ressources Biologiques (CRB) Bichat -Claude Bernard
CNRS	UMR STII 7052	H. PETITE	Laboratoire de bioingénierie Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

DEC120235DR04

Décision relative au tarif des produits du complexe d'accueil du CNRS de Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de Mme Michèle SAUMON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 100018DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT des prestations de service offertes par la délégation Ile-de-France Sud sont fixés selon l'annexe n° 1.

Remarques concernant l'hébergement :

- Une chambre double affectée à une personne seule qui demande une chambre simple sera facturée simple.
- Une chambre double affectée à une personne seule qui demande une chambre double sera facturée double.
- Le prix des chambres inclut le(s) petit(s) déjeuner(s) de façon indissociable.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} février 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 janvier 2012

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Michèle SAUMON

Annexe n° 1 à la décision tarifaire n° 120235DR04 - Tarifs en euros (HT)

	CNRS et organismes du secteur public			Extérieurs (privé)		
Location de salles		1/2 journée	Journée		1/2 journée	Journée
Château et salle de la Terrasse						
Château - Grand salon		***	504		***	984
Château - Commissions		126	252		246	492
Château - Salle à manger		252	504		492	984
Salle de la Terrasse		***	756		***	1 500
Location de salles		1/2 journée	Journée		1/2 journée	Journée
Bâtiments 31 et 11						
Salle banalisée		77	146		121	228
Salle informatique		***	248		***	420
Salle visioconférence		***	197		***	335
Hébergement château et bâtiment 31 (petit déjeuner inclus)	Chambre prestige	Chambre simple	Chambre double partagée	Chambre prestige	Chambre simple	Chambre double partagée
Nuitée(s) (< 8 nuits)		60	55		73	67
Nuitée(s) (> 7 nuits)			58		69	62
Nuitée (tarif unique)	118			134		

DEC120227dr08

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire - CBM

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090007DAJ en date du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire sont fixés selon le barème suivant :

SPECTROMETRIE DE MASSE					
	MS	HRMS	MS/MS	LC-MS/MS	Protéomique

Laboratoires CNRS	18 €	30 €	35 €	60 €	75 €
Organismes publics	20 €	35 €	40 €	75 €	100 €
Privé	30 €	60 €	70 €	120 €	200 €

Le tarif correspond à un spectre.

Interprétation des résultats :

- Unités CNRS et organismes publics : 17 €
- Privé : 35 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 janvier 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

Tarif des produits de l'unité UMS3426 Bio Campus Montpellier : Plateforme de Vectorologie de Montpellier (PVM)

Dec123124 DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n° DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de Vectorologie de Montpellier de l'UMS3426 Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 03 janvier 2012

P/ le Président et par délégation

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

Annexe

Plateforme de Vectorologie de Montpellier

PVM

Prestation	P.U HT - Ets Publics	P.U HT - Ets Privés
Préparation lentivirale	540 €	1 000 €

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMS3426 BIO CAMPUS
MONTPELLIER : PLATEFORME MONTPELLIER GENOMIX (MGX)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3426 Bio Campus Montpellier : Plateforme de Génomique : Montpellier GenomiX (MGX) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19 janvier 2012

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Plate-forme MGX - Tarification HT

ANNEXE DEC120185DR13

a) Plateau MGX – laboratoire IGF

Références	Prestations	Tarifs publics	Tarifs privés
MGX1	Impression microarray	84 €	292 €
MGX2	Hybridation ASP	32 €	43 €
MGX3	Hybridation MAUI	40 €	67 €
MGX4	Scanning / quantification	18 €	48 €
MGX5	Contrôle qualité ARN	6 €	7 €
MGX6	Marquage ARN	72 €	83 €
MGX7	Capture DNA	526 €	671 €
MGX8	Banque DGE	495 €	793 €
MGX9	Banque ChIP	191 €	341 €
MGX10	Banque DNA	119 €	203 €
MGX11	Banque small RNA-Seq	248 €	398 €
MGX12	Banque RNA-Seq	145 €	276 €
MGX13	Clustering SR	653 €	968 €
MGX14	Clustering PE	995 €	1 468 €
MGX15	Séquençage SR 50	382 €	551 €
MGX16	Séquençage PE 2x100	1 254 €	1 820 €
MGX17	Bioinfo niveau 1	51 €	215 €
MGX18	Bioinfo niveau 2	51 €	215 €
MGX19	Bioinfo niveau 3	118 €	497 €
MGX20	Expertise	54 €	136 €
MGX21	Formation	54 €	136 €

b) Plateau PCR en temps réel - Université Montpellier II

Heure machines	12,00 €	18,00 €
-----------------------	---------	---------

Consommables LC480

Plaque 384	4,00 €	6,00 €
Plaque96	4,00 €	6,00 €
Opercule	2,00 €	3,00 €
Mix Sybr 250	15,00 €	22,50 €
Mix HRM 250	32,73 €	49,10 €
Mix Sybr 5000	225,00 €	337,50€

Consommables Robot Janus

96 cones 20 uL cristal	8,00 €	12,00 €
96 cones 20 uL conductifs	12,50 €	18,75 €
96 cones 200 uL	8,00 €	12,00 €
96 cones 200 uL conductifs	12,50 €	18,75 €
Plaque384	4,00 €	6,00 €
Plaque 96	4,00 €	6,00 €

Bioanalyseur Agilent

Point d'analyse	3,00 €	4,50 €
Puce entière	32,00 €	48,00 €

LightCycler

96 points d'analyse	128,00 €	192,00 €
---------------------	----------	----------

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMS3426 BIO CAMPUS
MONTPELLIER : POLE PROTEOMIQUE DE MONTPELLIER (PPM).**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3426 Bio Campus Montpellier Pôle Protéomique de Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19 janvier 2012

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Plate-forme PPM - Tarification HT

ANNEXE DEC120183DR13

Plateau PP2I :

Technologie BIACORE :

½ journée d'utilisation

	Biacore 3000	Biacore T100
• Utilisateur Public	100,00 €	120,00 €
• Utilisateur Privé	275,00 €	325,00 €

Puces :

CM5	139,00 €	178,33 €
CM7	285,00 €	282,00 €
CM4	162,00 €	268,00 €
CM3	187,66 €	268,00 €
C1	177,33 €	268,00 €
NTA	396,66 €	553,33 €
SA	249,33 €	291,33 €
L1	272,33 €	328,33 €
HPA	276,33 €	388,33 €
Biotine Capture Kit	683,00 €	683,00 €

Spectrométrie de Masse :

Référence		Public	Privé
Fixation aux billes magnétiques.	PREP MAG	100,00 €	160,00 €
Préparation échantillon.	PREP SOL	50,00 €	110,00 €
Concentration IMAC.	PHOS	30,00 €	90,00 €
Séparation par NanoLC, MS/MS.	LCMS500	160,00 €	520,00 €
Séparation par NanoLC, MS/MS.	LCMS300	140,00 €	430,00 €
Identification à partir d'une bande électrophorèse.	IDENT	140,00 €	290,00 €
Marquage I-TRAQ (4-plex)(4x15µg)	QUANT	200,00 €	260,00 €
Réalisation de spectre MS	MS1	20,00 €	60,00 €
Réalisation de 50 spectres MS	MS50	550,00 €	680,00 €
Réalisation de 100 spectres MS	MS100	900,00 €	1180,00 €

Plateau FPP :

Spectrométrie de masse

Désignation	Référence	Public	Privé
Acquisitions et analyses LCMSMS	LCMSMS	150 €	480 €

Décision n° 112898DR04

Décision portant création d'un jury de concours concernant la maîtrise d'œuvre en vue de l'étude, de la conception et de la création d'une surélévation partielle du bâtiment 508 du LIMSI (Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur), et la construction du bâtiment QUAERO sur le campus universitaire d'Orsay.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 8, 25, 70 et 74 ;

Vu la décision n° 070101DAJ du 27 juillet 2007 fixant les règles de composition des commissions d'appels d'offres et des jurys pour l'ensemble des marchés publics nationaux et locaux du CNRS à l'exception des marchés dont le représentant légal du pouvoir adjudicateur est le directeur de l'INSU ou le directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu l'instruction n° 09089DFI du 30 mai 2010 sur la mise en oeuvre au CNRS des règles de la commande publique aux opérations immobilières ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE n° 2011/S – annonce n° 215-350765 du 09/11/2011 et au BOAMP B n° 218 du 10/11/2011 : annonce(s) n° 304.

DECIDE :

Article 1 - En application des articles 25, 70 et 74 du Code des Marchés Publics, il est créé un jury de concours pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'étude, la conception et la création d'une surélévation partielle du bâtiment 508 du LIMSI, et la construction du bâtiment QUAERO sur le campus universitaire d'Orsay.

Article 2 - Le jury est présidé par la Déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS ou son représentant.

Article 3 - Le jury est composé comme suit :

MEMBRES	Voix
3 représentants du maître d'ouvrage	
• Le Président du jury : la Déléguée régionale Ile-de-France Sud du CNRS ou son représentant	Prépondérante
• Le Directeur de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ou son représentant	Délibérative
• Le Directeur du LIMSI (Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur)	Délibérative
3 personnalités	
• Le Président du Conseil général de l'Essonne ou son représentant	Délibérative
• Le Président de l'Université Paris-Sud ou son représentant	Délibérative
• Le Président Directeur Général de l'Etablissement public Paris-Saclay ou son représentant	Délibérative
3 représentants de la profession de maître d'œuvre	
• Alain LEGENDRE, architecte	Délibérative
• Didier GARCIN, architecte	Délibérative
• Frédéric DEVAUX, architecte	Délibérative

Participant également au jury avec voix consultative :

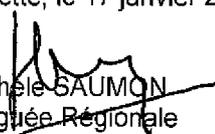
- L'Agent comptable secondaire de la Délégation Ile-de-France Sud du CNRS
- La Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF)

Article 4 - Le jury du concours est valablement constitué lorsque la moitié plus un des membres ayant voix délibérative, y compris le président, sont présents ou représentés.

Article 5 - Quorum : les décisions du jury seront prises valablement en présence des 2/3 de ses membres. En cas de partage des voix, la voix du Président du jury est prépondérante.

Article 6. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 janvier 2012


Michèle SAUMON
Déléguée Régionale

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
DEC113123DR06



Délégation Centre-Est

www.cnrs.fr/centre-est

17 rue Notre-Dame des Pauvres 54500
Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00

Vu la décision n° **DEC090157DR06** du **20 mars 2009** nommant **Daniel Perrin** Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du **30 mars 2012**, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Daniel Perrin** dans l'unité du CNRS n° **7198**.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 10 novembre 2011

Le directeur de l'unité du CNRS n°7198
Jean-Marie Dubois

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa des chefs d'établissement partenaire

François LAURENT
Président de l'INPL

Jean Pierre FINANCE
Président de l'Université Henri
Poincaré



Délégation Centre Est
Lorraine, Champagne Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté

Décision portant nomination du régisseur auprès de la régie de recette de l'unité INIST CNRS

DEC112992DR06

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est (DR06).

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie.

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC112913DR06 du 16 décembre 2011 portant création d'une régie de recette auprès de l'unité INIST CNRS.

DECIDE :

Article 1

Madame Dominique MARIE, gestionnaire service financier et comptable est nommée régisseur.

Article 2

Le régisseur est tenu de constituer un cautionnement.

Article 3

Ampliation de cette décision sera adressée à :

M. le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)

Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière (DCIF)

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuve, le 16 décembre 2011

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,

Le Délégué Régional,

Vu, l'Agent Comptable Principal,



Délégation Rhône Auvergne

DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UN JURY

N° DEC112638DR07

Marché de Conception – réalisation pour le projet d'implantation d'un bâtiment spécifique en liaison avec le bâtiment de l'IRCELYon (Institut de recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon), à Villeurbanne, destiné à abriter un microscope électronique en transmission environnementale et Tomographique.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 24, 37 et 69 ;

Vu la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 090018DAJ du 19 mai 2009 fixant les règles de composition des jurys de concours et des jurys relatifs aux marchés de conception réalisation ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 07 octobre 2011 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;

DECIDE :

Article 1 : En application des articles 24 et 69 du code des marchés publics, il est créé un jury pour le marché de conception-réalisation pour le projet d'implantation d'un bâtiment spécifique en liaison avec le bâtiment de l'IRCELYon, à Villeurbanne, destiné à abriter un microscope électronique en transmission environnementale et Tomographique.

Article 2 : Le jury est présidé par M. Bertrand MINAULT, Délégué régional «Rhône Auvergne », personne responsable du marché.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

3.1 Sont membres du jury avec voix délibérative :

- M. Bertrand MINAULT, Président, ou son représentant ;
- M. Alain LEGENDRE, Service de la Politique Immobilière, ou son représentant ;
- M. Michel LACROIX, Directeur de l'Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, ou son représentant ;
- M. Joël ORLANDI, architecte inscrit à l'ordre.

3.2 Sont membres du jury avec voix consultative :

- Mme Nathalie CHOQUET, Agent comptable secondaire, ou son représentant ;
-
-
- M. Michel JANVIER, Chef du service Technique et Patrimoine, ou son représentant ;
- Mme Patricia LANDAIS, Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité, ou son représentant ;
- M. Thierry EPICIER, Secrétaire Général du CLYM, ou son représentant ;
-
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.

Article 4 : Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Article 5 : Le secrétariat est assuré par Melle Christina LE BOULH, Service Technique et Patrimoine du CNRS Rhône Auvergne.

Article 6 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 novembre 2011

Bertrand MINAULT
Délégué Régional
CNRS Rhône Auvergne

DEC120488DR17

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la décision n°920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3,

Vu la décision n°DEC100084DR17 du 29 octobre 2010 fixant la composition du Conseil de délégation

Vu la décision du 5 avril 2011 modifiant la décision n°DEC100084DR17 du 29 octobre 2010

DECIDE :

Article unique : l'article 1^{er} de la décision du 29 octobre 2010 sus-visée est modifié comme suit :

- au titre du collège CDD :

au lieu de titulaire : Emmanuelle FERRE

lire : titulaire : Sylvia GESVRET

au lieu de suppléant : Thomas BUREL

lire : suppléant : Lim-Say PRIOUR

FAIT A RENNES, le 31 janvier 2012

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC120229DR19

Vu la décision n°DEC090113DR19 du 13 février 2009 nommant Monsieur Samir BOUZBOUZ Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Samir BOUZBOUZ dans l'unité du CNRS n° COBRA UMR6014

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 06/01/2012
Le directeur de l'unité

Xavier PANNECOUCKE

Visa du délégué régional du CNRS

Frédéric FAURE

DEC112885DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Claude GENEVIEVE, agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » et agent comptable secondaire intérimaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 090005ACPL du 25 avril 2009 nommant Mme Claude GENEVIEVE agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » à compter du 1^{er} mai 2009 et la décision 111401DCIF du 28 juin 2011 nommant Mme Claude GENEVIEVE agent comptable secondaire intérimaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS à compter du 1^{er} juillet 2011

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 24 novembre 2011 nommant Mme Claude GENEVIEVE agent comptable de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen à compter du 1^{er} janvier 2012

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} - Madame Claude GENEVIEVE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions, d'agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » et d'agent comptable secondaire intérimaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » à compter du 3 janvier 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2011

P/le Président du CNRS

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC112934DCIF

Décision portant nomination de Madame Armelle VAUGARNY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 111400 DCIF du 28 juin 2011 portant cessation de fonctions de Monsieur Ghislain BETHOUX, agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS.

.VU, la décision 111401 du 28 juin 2011 nommant Mme Claude GENEVIEVE agent comptable secondaire intérimaire de la délégation «Bretagne, Pays de Loire» à compter du 1^{er} juillet 2011 et la décision 112885DCIFdu 14 septembre 2011 portant cessation de fonctions

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 15 décembre 2011 donnant agrément à Mme Armelle VAUGARNY, inspectrice des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » en remplacement de M. Ghislain BETHOUX, à compter du 3 janvier 2012

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame Armelle VAUGARNY, inspectrice divisionnaire classe normale des Finances publiques, assurera les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire» du CNRS à compter du 3 janvier 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2011

P/le Président du CNRS

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC120026DRH

Décision modifiant l'article 1^{er} de la décision n° 090042DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale d'action sociale du Centre national de la recherche scientifique et de l'IN2P3

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision du directeur général n°930001 SPER du 4 janvier 1993 portant création de la commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS), modifiée par la décision n°940082SPER du 15 février 1994,

Vu la décision n° 090006DRH du 29 janvier 2009 relative à l'attribution des sièges des organisations syndicales à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° 110054DRH du 14 avril 2011 relative aux organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et à l'IN2P3 au titre de l'année 2011,

Vu la décision DEC112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines,

DECIDE

Article 1^{er}

M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines, est désigné en tant que membre titulaire pour représenter l'administration à la commission nationale d'action sociale, en remplacement de Mme Christine d'Argouges.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2011

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC120030DRH

Décision modifiant l'article 1^{er} de la décision n° 090048DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale de restauration du Centre national de la recherche scientifique et de l'IN2P3

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 modifiée portant organisation de la restauration sociale au CNRS, notamment ses articles 7 et 8,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° 110054DRH du 14 avril 2011 relative aux organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et à l'IN2P3 au titre de l'année 2011,

Vu la décision DEC112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines,

DECIDE

Article 1^{er}

M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines, est désigné en tant que membre titulaire pour représenter l'administration à la commission nationale de restauration, en remplacement de Mme Christine d'Argouges.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2011

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC120024DRH

Décision modifiant l'article 2 de la décision n° 090026DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale de formation permanente du Centre national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision 900203DGRH du 12 juillet 1990 modifiant la décision du 6 septembre 1984 instituant une commission nationale compétente en matière de formation permanente auprès du Comité technique paritaire du CNRS,

Vu la décision n° 090006DRH du 29 janvier 2009 relative à l'attribution des sièges des organisations syndicales à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° 110054DRH du 14 avril 2011 relative aux organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et à l'IN2P3 au titre de l'année 2011,

Vu la décision DEC112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines,

DECIDE

Article 1^{er}

M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines, est désigné en tant que membre titulaire pour représenter l'administration à la commission nationale de formation permanente, en remplacement de Mme Christine d'Argouges.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2011

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC110934DRH

- Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;
- Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 07 mars 2011;
- Vu, l'avis du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2011;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;

DECIDE

ARTICLE I Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré au chercheur dont le nom suit pour une durée de 5 ans à compter de la date de son admission à la retraite :

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
HASER	Richard	DR1	5	UMR5086 LYON	7

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18/04/2011

Pour le Président

La Directrice des Ressources Humaines

DEC113113DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 112885DCIF du 14 décembre 2011 portant cessation de fonctions de Mme Claude GENEVIEVE agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » à compter du 3 janvier 2012

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 28 décembre 2011 donnant agrément à Monsieur Arnaud MARTIN, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Normandie »

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Arnaud MARTIN, inspecteur des Finances publiques est nommé agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » à compter du 3 janvier 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 décembre 2011

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC120266DAJ

Décision arrêtant les listes électorales des sections du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections pour le renouvellement des membres des sections du CoNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du CoNRS ;

Vu la décision n°112212DAJ du 30 septembre 2011 fixant le calendrier des élections des membres des sections du CoNRS ;

Vu les avis de la commission ad hoc en date des 17 et 25 janvier 2012,

DECIDE

Article 1er

Les listes électorales des sections du CoNRS sont arrêtées conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 15 juin 2011 susvisé

Ces listes sont consultables pendant la période définie au calendrier de l'élection au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange 75016 Paris) ainsi que sur le site Web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Les réclamations relatives à ces listes sont reçues jusqu'au 13 février 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC112094INS2I

Portant modification des décisions DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 modifiée, DEC07A007DSI du 23 novembre 2007, DEC08A012DSI du 19 décembre 2008, DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, et DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, modifiée par la décision n°090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°110455INSIS du 22 mars 2011 portant nomination de M. Jean-Marc Thiriet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5216 intitulée « Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Vu la décision n°111299INSIS du 24 novembre 2011 portant nomination de M. Fabrice Meriaudeau aux fonctions de directeur et Messieurs Dominique Ginhac et Christophe Nicolle aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité

Vu l'avis des conseils de laboratoires concernés ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 5 de la décision DEC06A017DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Centre Est

Etablissement principal : Université de Bourgogne Dijon

UMR n°5158, intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image

Directeur : Fabrice MERIAUDEAU, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Sections d'évaluation : 7 et 8

Article 2

L'article 2 de la décision DEC07A007DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement principal : Ecole Centrale de Nantes

Autres établissements : ENSTIM Nantes, Université de Nantes

UMR n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes

Directeur : M. Michel MALABRE, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Biologiques

Sections d'évaluation : 7, 9 et 27

Article 3

L'article 2 de la décision DEC07A007DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

Etablissement principal : Université de Technologie de Compiègne

UMR n°6599, intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes
Directeur : M. Ali CHARARA, professeur
Section d'évaluation : 7

Article 4

L'article 1 de la décision DEC08A012DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris B

Etablissement principal : Université Pierre et Marie Curie Paris 6

UMR n°7222, intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)
Directeur : M. Philippe BIDAUD, professeur
Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Biologiques
Sections d'évaluation : 7, 9

Article 5

L'article 2 de la décision DEC08A012DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Centre Est

Etablissement principal : Université Henri Poincaré Nancy 1

Autre établissement : INPL Nancy

UMR n°7039, intitulée Centre de recherche en automatique de Nancy

Directeur : M. Alain RICHARD, professeur
Sections d'évaluation : 7, 30
Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Article 6

L'article 2 de la décision DEC10A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Ile-de-France Sud

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Ecole Supérieure d'Electricité
Gif-sur-Yvette
Etablissement partenaire : Université Paris 11

UMR n°8506, intitulée Laboratoire des signaux et systèmes
Directeur : M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8

Article 7

L'article 2 de la décision DEC11A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Institut Polytechnique
Grenoble, Université Joseph Fourier Grenoble 1

UMR n°5159, intitulée Techniques de l'Informatique et de la
Microélectronique pour l'Architecture de systèmes intégrés
Directrice : Mme Dominique BORRIONE, professeur
Directeur adjoint : M. Salvador MIR, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Régis LEVEUGLE, professeur
Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8

Article 8

L'article 2 de la décision DEC11A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Institut Polytechnique Grenoble, Université Joseph Fourier Grenoble 1, Université Stendhal Grenoble 3

Etablissements partenaires : Université Grenoble 2, INRIA

UMR n°5216, intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique
Directeur : M. Jean-Marc THIRIET, professeur à l'Université Joseph Fourier

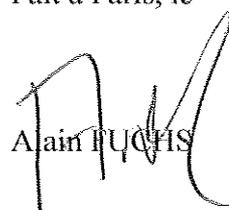
Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Humaines et Sociales

Sections d'évaluation : 7, 34, 9

Article 9

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC112094INS2I

Portant modification des décisions DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 modifiée, DEC07A007DSI du 23 novembre 2007, DEC08A012DSI du 19 décembre 2008, DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, et DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, modifiée par la décision n°090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et

renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°110455INSIS du 22 mars 2011 portant nomination de M. Jean-Marc Thiriet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5216 intitulée « Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) ;

Vu la décision n°111299INSIS du 24 novembre 2011 portant nomination de M. Fabrice Meriaudeau aux fonctions de directeur et Messieurs Dominique Ginhac et Christophe Nicolle aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité

Vu l'avis des conseils de laboratoires concernés ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 5 de la décision DEC06A017DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Centre Est

Etablissement principal : Université de Bourgogne Dijon

UMR n°5158, intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image

Directeur : Fabrice MERIAUDEAU, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Sections d'évaluation : 7 et 8

Article 2

L'article 2 de la décision DEC07A007DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement principal : Ecole Centrale de Nantes

Autres établissements : ENSTIM Nantes, Université de Nantes

UMR n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes

Directeur : M. Michel MALABRE, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Biologiques

Sections d'évaluation : 7, 9 et 27

Article 3

L'article 2 de la décision DEC07A007DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

Etablissement principal : Université de Technologie de Compiègne

UMR n°6599, intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes

Directeur : M. Ali CHARARA, professeur

Section d'évaluation : 7

Article 4

L'article 1 de la décision DEC08A012DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris B

Etablissement principal : Université Pierre et Marie Curie Paris 6

UMR n°7222, intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)

Directeur : M. Philippe BIDAUD, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Biologiques

Sections d'évaluation : 7, 9

Article 5

L'article 2 de la décision DEC08A012DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Centre Est

Etablissement principal : Université Henri Poincaré Nancy 1

Autre établissement : INPL Nancy

UMR n°7039, intitulée Centre de recherche en automatique de Nancy

Directeur : M. Alain RICHARD, professeur

Sections d'évaluation : 7, 30

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Article 6

L'article 2 de la décision DEC10A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Ile-de-France Sud

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Ecole Supérieure d'Electricité Gif-sur-Yvette

Etablissement partenaire : Université Paris 11

UMR n°8506, intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

Directeur : M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Sections d'évaluation : 7, 8

Article 7

L'article 2 de la décision DEC11A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Institut Polytechnique Grenoble, Université Joseph Fourier Grenoble 1

UMR n°5159, intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture de systèmes intégrés

Directrice : Mme Dominique BORRIONE, professeur

Directeur adjoint : M. Salvador MIR, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Régis LEVEUGLE, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Sections d'évaluation : 7, 8

Article 8

L'article 2 de la décision DEC11A004DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Institut Polytechnique Grenoble, Université Joseph Fourier Grenoble 1, Université Stendhal Grenoble 3

Etablissements partenaires : Université Grenoble 2, INRIA

UMR n°5216, intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique

Directeur : M. Jean-Marc THIRIET, professeur à l'Université Joseph Fourier

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Humaines et Sociales

Sections d'évaluation : 7, 34, 9

Article 9

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC111616INS2I

*Portant modification de la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
portant création et renouvellement des unités mixtes de service*

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoires des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu la décision n°050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Tutelle : Institut Polytechnique Grenoble
Partenaire : Université Grenoble 1

UMS n°3040, intitulée Circuits Multi-Projets
Directeur : M. Bernard COURTOIS, directeur de recherche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au
Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC111616INS2I

Portant modification de la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011

portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoires des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu la décision n°050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de

leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Tutelle : Institut Polytechnique Grenoble

Partenaire : Université Grenoble 1

UMS n°3040, intitulée Circuits Multi-Projets

Directeur : M. Bernard COURTOIS, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 7, 8

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112095INS2I

Portant modification des décisions DEC10A013DSI du 26 mars 2010 et DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

Vu la décision DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

Vu l'avis émis par le comité de direction du groupement de recherche concerné ;

Vu l'avis émis par les directeurs des instituts concernés ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC10A013DSI susvisée est modifié comme

suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Centre-Est

GDR n°717, intitulé Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques

Directeur : M. Janan ZAYTOON, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) et Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI)

Section d'évaluation : 7

Article 2

L'article 2 de la décision DEC11A013DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris B

GDR n°3072, intitulé Robotique

Directeur : M. Philippe BIDAUD, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), Institut des Sciences Biologiques (INSB)

Sections d'évaluation : 7, 8, 9, 27 et 30

Article 3

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112095INS2I

Portant modification des décisions DEC10A013DSI du 26 mars 2010 et DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

Vu la décision DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

Vu l'avis émis par le comité de direction du groupement de recherche concerné ;

Vu l'avis émis par les directeurs des instituts concernés ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC10A013DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Centre-Est



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

GDR n°717, intitulé Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques

Directeur : M. Janan ZAYTOON, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) et Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI)

Section d'évaluation : 7

Article 2

L'article 2 de la décision DEC11A013DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris B

GDR n°3072, intitulé Robotique

Directeur : M. Philippe BIDAUD, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), Institut des Sciences Biologiques (INSB)

Sections d'évaluation : 7, 8, 9, 27 et 30

Article 3

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC112567INS2I

Portant modification de la décision DEC080040SING du 7 août 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°3192 intitulée « LabSTICC »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°080040SING du 7 août 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°3192 intitulée « LabSTICC » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC080040SING susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement principal : Télécom Bretagne

Autres établissements : Université de Bretagne Sud, Université de Bretagne Ouest

UMR n°3192, intitulée LabSTICC

Directeur : M. Alain HILLION, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Sections d'évaluation : 7 et 8

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112567INS2I

Portant modification de la décision DEC080040SING du 7 août 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°3192 intitulée « LabSTICC »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°080040SING du 7 août 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°3192 intitulée « LabSTICC » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC080040SING susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement principal : Télécom Bretagne

Autres établissements : Université de Bretagne Sud, Université de Bretagne Ouest

UMR n°3192, intitulée LabSTICC

Directeur : M. Alain HILLION, professeur

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Sections d'évaluation : 7 et 8

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC112565INS2I

Portant modification de la décision DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 2 de la décision DEC08A001DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Ile de France Sud

UPR n°3251, intitulée Laboratoire d'Informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur - LIMSI

Directeur : M. Patrick LE QUERE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick TARROUX, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Humaines et Sociales, Institut des Sciences Biologiques

Sections d'évaluation : 7, 10, 34 et 27

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112565INS2I

Portant modification de la décision DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 2 de la décision DEC08A001DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Ile de France Sud

UPR n°3251, intitulée Laboratoire d'Informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur - LIMSI



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Directeur : M. Patrick LE QUERE, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Patrick TARROUX, professeur
Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des
Systèmes, Institut des Sciences Humaines et Sociales, Institut des
Sciences Biologiques
Sections d'évaluation : 7, 10, 34 et 27

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au
Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC112568INS2I

*Portant modification de la décision DEC11A006DSI du 4 janvier 2011
portant création et renouvellement des fédérations de recherche*

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC11A006DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Partenaires : Université Grenoble 1, Institut Polytechnique Grenoble, Université Grenoble 2, Université Grenoble 3

FR n°3381, intitulée Pôle Grenoble Cognition

Directeur : M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Edouard GENTAZ, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Muriel NEY, chargée de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences Biologiques et Institut des Sciences Humaines et Sociales

Sections d'évaluation : 7, 27 et 34



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC112568INS2I

***Portant modification de la décision DEC11A006DSI du 4 janvier 2011
portant création et renouvellement des fédérations de recherche***

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC11A006DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Alpes

Partenaires : Université Grenoble 1, Institut Polytechnique Grenoble, Université Grenoble 2, Université Grenoble 3

FR n°3381, intitulée Pôle Grenoble Cognition

Directeur : M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Edouard GENTAZ, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Muriel NEY, chargée de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences Biologiques et Institut des Sciences Humaines et Sociales

Sections d'évaluation : 7, 27 et 34

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112566INS2I

Portant modification de la décision DEC10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création des formations de recherche en évolution

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création des formations de recherche en évolution ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC10A007DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Nord – Pas de Calais et Picardie

FRE n°3304, intitulée Laboratoire d'automatique, de mécanique et d'informatique industrielles et humaines

Responsable : M. Thierry Marie GUERRA, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes et Institut des Sciences Biologiques



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Sections d'évaluation : 7, 9 et 27

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011


Alain FUCHS

DEC112566INS2I

Portant modification de la décision DEC10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création des formations de recherche en évolution

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création des formations de recherche en évolution ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire concerné ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC10A007DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Nord – Pas de Calais et Picardie

FRE n°3304, intitulée Laboratoire d'automatique, de mécanique et d'informatique industrielles et humaines

Responsable : M. Thierry Marie GUERRA, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes et Institut des Sciences Biologiques

Sections d'évaluation : 7, 9 et 27

Article 2

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112569INS2I

Portant modification des décisions DEC080039SING du 1^{er} octobre 2008 portant création de l'UMI n°3191 – Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI), DEC080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n°3175 – Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA), et DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC080039SING du 1^{er} octobre 2008 portant création de l'UMI n°3191 – Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI) ;

Vu la décision DEC080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n°3175 – Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA) ;

Vu la décision DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu l'avis des conseils de laboratoires concernés ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC080039SING susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Ile de France Sud

Etablissements Partenaires : Université de Karlsruhe (TH) et le Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen (RWTH)

UMI n°3191, intitulée Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI)

Directeur : M. Joseph MARIANI, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Section d'évaluation : 7

Article 2

L'article 1 de la décision DEC080038SING susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris Michel Ange

Etablissements Partenaires : Université de technologie de Compiègne, Université Joseph Fourier – Grenoble 1, Institut Polytechnique de Grenoble et le Consejo nacional de ciencia y tecnologia de Mexico (CONACYT), en collaboration avec le Centro de investigacion y de estudios avanzados des ILM (CINVESTAV)

UMI n°3175, intitulée Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA)

Directeur : M. Rogelio LOZANO, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Jorge Antonio TORES MUNOZ, professeur
Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes
Section d'évaluation : 7

Article 3

L'article 2 de la décision DEC11A008DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris Michel Ange

Etablissements Partenaires : Université nationale de Singapour, Université Grenoble 1, Agency for science technology and research, Université Paris 6 et Telecom ParisTech

UMI n°2955, intitulée Image and Pervasive Access Lab (IPAL)

Directeur : M. Daniel RACOCEANU, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Section d'évaluation : 7

Article 4

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC112569INS2I

Portant modification des décisions DEC080039SING du 1^{er} octobre 2008 portant création de l'UMI n°3191 – Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI), DEC080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n°3175 – Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA), et DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC080039SING du 1^{er} octobre 2008 portant création de l'UMI n°3191 – Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI) ;

Vu la décision DEC080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n°3175 – Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA) ;

Vu la décision DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu l'avis des conseils de laboratoires concernés ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC080039SING susvisée est modifié comme suit :



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

t. 01 44 96 40 00
f. 01 44 96 53 90

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Ile de France Sud

Etablissements Partenaires : Université de Karlsruhe (TH) et le Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen (RWTH)

UMI n°3191, intitulée Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI)

Directeur : M. Joseph MARIANI, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Section d'évaluation : 7

Article 2

L'article 1 de la décision DEC080038SING susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris Michel Ange

Etablissements Partenaires : Université de technologie de Compiègne, Université Joseph Fourier – Grenoble 1, Institut Polytechnique de Grenoble et le Consejo nacional de ciencia y tecnologia de Mexico (CONACYT), en collaboration avec le Centro de investigacion y de estudios avanzados des ILM (CINVESTAV)

UMI n°3175, intitulée Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA)

Directeur : M. Rogelio LOZANO, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jorge Antonio TORES MUNOZ, professeur

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Section d'évaluation : 7

Article 3

L'article 2 de la décision DEC11A008DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation Paris Michel Ange

Etablissements Partenaires : Université nationale de Singapour,
Université Grenoble 1, Agency for science technology and research,
Université Paris 6 et Telecom ParisTech

UMI n°2955, intitulée Image and Pervasive Access Lab (IPAL)

Directeur : M. Daniel RACOCEANU, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des
Systèmes

Section d'évaluation : 7

Article 4

La présente décision prend effet à sa date de signature et sera publiée au
Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2011



Alain FUCHS

DEC112876DAJ

Décision portant modification de la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Art. 1^{er} – La décision du 10 octobre 2005 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- les termes : « directeur général » sont remplacés par les termes : « président » ;
- les termes : « le secrétaire général » sont remplacés par les termes : « la direction du centre ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

ALAIN FUCHS

DEC112881SGCN

Décision relative à la modification de la composition des bureaux de jury de la Section 03 et de la Commission interdisciplinaire 43 pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2012

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique,

DÉCIDE

Article 1 : Pour les concours de recrutement des directeurs de recherche et des chargés de recherche de la section 03 « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos » ouverts au titre de l'année 2012, il est constitué un bureau de jury dont la composition est la suivante.

Président :

- Monsieur PROTASSOV Konstantin, Professeur des universités, membre de la section 03 du comité national.

Membres titulaires :

- Monsieur GIOVINAZZO Jérôme, Chargé de recherche du CNRS, membre de bureau de la section 03 du Comité national,
- Monsieur GUIDAL Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre de la section 03 du Comité national,
- Monsieur PITA Santiago, Chargé de recherche du CNRS, membre de bureau de la section 03 du Comité national,
- Madame SCHUNE Marie-Hélène, Directrice de recherche du CNRS, membre de bureau de la section 03 du Comité national.

Article 2 : Pour les concours de recrutement des directeurs de recherche et des chargés de recherche de la commission interdisciplinaire 43 « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique » ouverts au titre de l'année 2012, il est constitué un bureau de jury dont la composition est la suivante.

Président :

- Monsieur GASCUEL Olivier, Directeur de recherche du CNRS, membre de la CID 43 du comité national.

Membres titulaires :

- Monsieur DENISE Alain, Professeur des universités, membre de la CID 43 du Comité national,
- Monsieur MARTIN Olivier, Professeur des universités, membre du bureau de la CID 43 du Comité national,
- Madame PEYRIERAS Nadine, Chargée de recherche du CNRS, membre de bureau de la CID 43 du Comité national,
- Monsieur SALAMERO Jean, Directeur de recherche du CNRS, membre de bureau de la CID 43 du Comité national.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 janvier 2012

Alain FUCHS

DEC120005SGCN

Décision relative à la modification de la composition du bureau de jury de la Section 29 pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2012

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique,

DÉCIDE

Article 1 : Pour les concours de recrutement des directeurs de recherche et des chargés de recherche de la section 29 « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés » ouverts au titre de l'année 2012, il est constitué un bureau de jury dont la composition est la suivante.

Président :

- Monsieur CAPY Pierre, Professeur des universités, président de la section 29 du comité national.

Membres titulaires :

- Madame ABOURACHID Anick, Maître de conférence, membre de la section 29 du Comité national,
- Monsieur BRETAGNOLLE Vincent, Directeur de recherche du CNRS, membre de bureau de la section 29 du Comité national,
- Monsieur GRANDCOLAS Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre de bureau de la section 29 du Comité national,
- Monsieur PEIGNE Stéphane, Chargé de recherche du CNRS, membre de bureau de la section 29 du Comité national.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2012

Alain FUCHS

DEC112627DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Gaëlle Bujan, Ingénieure de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Alsace, à compter du 2 janvier 2012.

Art. 2. – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Gaëlle Bujan, adjointe au délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 3. – La décision n° 112087DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Jean-Marie Burgio aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Alsace est abrogée, à compter du 2 janvier 2012.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2011

Alain Fuchs

DEC112784DAJ

Décision portant modification de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision 112057DAJ du 28 septembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1 – A L'article 3 de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 susvisée, les termes : « M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail » sont complétés par les termes « et en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du service pensions et accidents du travail ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

Alain Fuchs

DEC112575DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre Dauchez aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Dauchez, Professeur des Universités, est nommé délégué régional de la circonscription Côte d'Azur, à compter du 14 novembre 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2011

Alain Fuchs

Décision 112399DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M JOURNOT LAURENT directeur de l'unité de recherche n°3426.

Considérant que M HADDOU DOMINIQUE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai 2011 au 6-7-8 juin 2011.

Article 1

M HADDOU DOMINIQUE, technicien.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3426, à compter du 08 juin 2011.

M HADDOU DOMINIQUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M HADDOU DOMINIQUE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/10/2011
Le directeur de l'unité 3426
M JOURNOT LAURENT



Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

Visa de la Présidente
de l'UM2

Visa du Président
de l'UM1

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO



**Le Président de
l'Université Montpellier 1**

Philippe AUGÉ

Décision 112398DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M JOURNOT LAURENT directeur de l'unité de recherche n°3426.

Considérant que Mme GUILLEMIN JENNIFER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai 2011 au 6-7-8 juin 2011.

Article 1

Mme GUILLEMIN JENNIFER, technicien.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3426, à compter du 08 juin 2011.

Mme GUILLEMIN JENNIFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme GUILLEMIN JENNIFER est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/10/2011
Le directeur de l'unité 3426
M JOURNOT LAURENT

Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1

Le Président de
l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

Décision 112357DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant GUARINI JEAN MARC directeur de l'unité de recherche n°7621.

Considérant que M GUARINI JEAN MARC a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai au 6-7-8 juin 2011.

Article 1

M. CATALA PHILIPPE, assistant ingénieur.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7621, à compter du 08 juin 2011.

M CATALA PHILIPPE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. CATALA PHILIPPE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

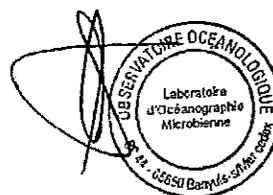
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10/10/2011

Le directeur de l'unité 7621

~~M. GUARINI JEAN MARC~~

Stéphane BLAIN



Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

La Déléguée Régionale


Ghislaine GIBELLO

Décision DEC112012DR18
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3185 ;

Vu la décision n° 080026SCHS du 10/07/2008 nommant Fabienne BLAISE directrice de l'unité de recherche n°3185 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19/092011 ;

Considérant que M. Denis DUVET a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la DR 18 du 01 au 03/11/03 et du 15 au 17/03/04.

Article 1

M. Denis DUVET est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3185 à compter du 19/092011.

M. Denis DUVET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Denis DUVET est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 20/09/2011

La directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

Décision 112353DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant MARC PIECHACZYK, directeur de l'unité de recherche n°5535,

Considérant que M CAMASSES ALAIN a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 16-17-18 mai 2011 au 6-7-8 juin 2011 .

Article 1

M. CAMASSES ALAIN, ingénieur.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5535, à compter du 8 juin 2011.

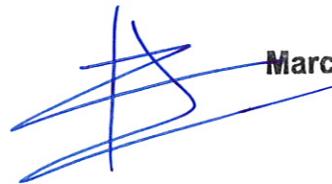
M.CAMASSES ALAIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. CAMASSES ALAIN est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 07/10/2011
Le directeur de l'unité 5535
M PIECHACZYK

 **Marc PIECHACZYK**
Directeur

Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

Visa de la Président
de l'UM2




Visa du Président
de l'UM1


Le Président de
l'Université Montpellier 1
Philippe AUGÉ

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec 112714DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces; dont le directeur est Monsieur Jean-Paul BILLAUD,

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Richard RAYMOND, CR2, Responsable du site de Paris 1 du LADYSS et à Madame Béatrice MOËLLIC, AI, Secrétaire de Direction, et à Mr Pierre BECKOUCHE, Directeur du CIST, dans la limite des crédits dédiés au GIS CIST, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant

de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC100032DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 30 novembre 2011

Le directeur d'unité

Jean Paul BILLAUD

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec 112710dr05

Délégation de signature consentie à M. Jean Paul BILLAUD, à Pierre BECKOUCHE, Richard RAYMOND et Béatrice MOELLIC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces; dont le directeur est Monsieur Jean-Paul BILLAUD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'unité UMR 7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Mr Jean-Paul BILLAUD, délégation de signature est donnée à Mr Pierre BECKOUCHE, DR du CIST, dans la limite des crédits dédiés au GIS CIST, Mr Richard RAYMOND, CR2, Responsable du site Paris 1 du LADYSS et Mme Béatrice MOËLLIC, AI, Secrétaire de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100031DR05 du 1^{er} juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} décembre 2011

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec113077dr05

Délégation de signature consentie à M. Michel CALZAS, à M. Etienne RUELLAN, à M. Nadir AMAROUCHE, à Mme Michèle SCHALDEMBRAND et à Mlle Vanessa MARTRAY, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 11A011DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 855, intitulée Division technique INSU/SPU, dont le directeur est M. Etienne RUELLAN ;

Vu la décision n° 112807INSU du 16 décembre 2011 mettant fin aux fonctions de M. Etienne RUELLAN directeur de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU, à compter du 1^{er} janvier 2012 et nommant à compter de cette même date, M. Michel CALZAS, ingénieur de recherche, aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité propre de service n°855 jusqu'au 30 juin 2012 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel CALZAS, directeur par intérim de l'unité UPS 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CALZAS, délégation de signature est donnée à M. Etienne RUELLAN, DR2, à M. Nadir AMAROUCHE, IR1, à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, IE2, à Mlle Vanessa MARTRAY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n°112488DR05 du 21 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 décembre 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec113074DR n° 05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A011DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 855, intitulée Division technique INSU/SPU ;

Vu la décision n° 112807INSU, portant nomination de M. Michel CALZAS en qualité de Directeur par intérim de l'unité propre de services 855 intitulée division technique de l'INDU, à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 30 juin 2012 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mlle Vanessa MARTRAY, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 décembre 2011

Le directeur d'unité

Michel CALZAS



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112373DR18

***Délégation de signature consentie à M. Serge DAUCHY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité 8025, intitulée Centre d'Histoire Judiciaire, dont le directeur est Serge DAUCHY;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge DAUCHY, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge DAUCHY, délégation de signature est donnée à Monsieur Farid LEKEAL, professeur à l'Université de Lille 2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC110103DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 12 octobre 2011

M. Serge DAUCHY

Directeur de l'unité UMR 8025

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Farid LEKEAL

Professeur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113094DR16

Délégation de signature consentie à Madame Françoise GAILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100130DAJ du 30 avril 2010 portant nomination de Madame Hélène LEROUX aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement ;

Vu la décision n°100045DAJ du 2 juillet 2010 nommant Madame Françoise GAILL, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Françoise GAILL**, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INEE, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise GAILL, délégation est donnée à
- **Madame Stéphanie THIEBAULT**, directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement,
- **Madame Hélène LE ROUX**, directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE),
aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



DEC110002INEE

Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Monsieur Pavé Alain.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001INEE du 26 février 2010 nommant Monsieur Pavé Alain, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut Ecologie et Environnement.

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin, à compter du 28 mars 2011, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut Ecologie et Environnement, exercées par Monsieur Pavé Alain auprès du président du CNRS.

Art. 2 – La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Rhône-Auvergne.

Art. 3 - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Décision n° DEC120072DR12
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC970049DR12 du 28 mars 1997 nommant Mme Christiane MOURRE Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Christiane MOURRE dans l'unité du CNRS n° UMR 6149.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 janvier 2012

Le directeur de l'unité

M. Christian XERRI

Visa du délégué régional du CNRS

M. Younis HERMES

Décision n° DEC112851DR12
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC970053DR12 du 24 avril 1997 nommant Mme France Van Wambeke Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme France Van Wambeke dans l'unité du CNRS n° UMR6117.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 décembre 2011

Le directeur de l'unité

M. Richard SEMPERE

Visa du délégué régional du CNRS

M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire

M. Yvon BERLAND

Décision n° DEC112824DR12
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC081485DR12 du 1^{er} mars 2008 nommant Mme Chantal MAHE Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Chantal MAHE dans l'unité du CNRS n° UMS 2196.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2011

Le directeur de l'unité

M. Ivan DEKEYSER

Visa du délégué régional du CNRS

M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire

M. Yvon BERLAND

Décision n° DEC120073DR12
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC08151DR12 du 21 février 2008 nommant Mme Anne DUHOUX Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Anne DUHOUX dans l'unité du CNRS n° IFR131.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 janvier 2012

Le directeur de l'unité

M. Bruno POU CET

Visa du délégué régional du CNRS

M. Younis HERMES

**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

DEC112152DR11

Délégation de signature consentie à M. CARDIN, directeur de l'UMR 5275, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre », dont le directeur est M. Philippe CARDIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur de l'UMR N°5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme BLANC France, Ingénieur d'Etudes, M. Philippe GUEGUEN, Directeur de Recherches, M. Peter VAN DER BEEK, Professeur des Universités, Mme Claudine MEUGNIOT, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

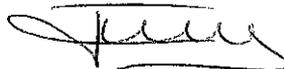
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 21 décembre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

DEC112138DR11

Délégation de signature consentie à M. DUMONTIER, directeur de l'UMR 5820, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5820 intitulée « Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion », dont le directeur est M. Pascal DUMONTIER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR N°5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMONTIER, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

Article 3

La décision n°DEC110300DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

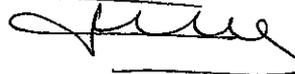
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 25 octobre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au Directeur d'unité par le Délégué Régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112150DR11

*Délégation de signature consentie à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur du GDR 2918,
par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° 050010INPN du 8 février 2005 portant création, du groupement intitulé NEUTRINO ;

Vu la décision n° DEC111762IN2P3 du 10 octobre 2011 portant nomination de M. Dominique DUCHESNEAU aux fonctions de Directeur du Groupement de Recherche n° 2918 – NEUTRINO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique DUCHESNEAU, Directeur du GDR N° 2918, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique DUCHESNEAU, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 21 décembre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

DEC112139DR11

Délégation de signature consentie à M. GHIBAUDO, directeur de l'UMR 5130, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5130 intitulée « Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique - Laboratoire d'hyperfréquences et caractérisation », dont le directeur est M. Gerard GHIBAUDO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gerard GHIBAUDO, directeur de l'UMR N°5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerard GHIBAUDO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, Directeur Adjoint, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Dalhila ALOUANI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} d'un montant unitaire ou égal à 2500.00 € HT.

Article 3

La décision n°DEC110205DR11 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

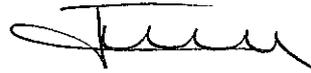
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 18 octobre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

23 4

Délégation de signature consentie au Directeur d'Unité par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112137DR11

Délégation de signature consentie à M. Georges-Henri COTTET, directeur de l'UMS 3458, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC111112INSMI du 16 mai 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2011, de l'UMS n° 3458, intitulée « Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société – AMIES » dont le Directeur est M. Georges-Henri COTTET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges-Henri COTTET, directeur de l'UMS N°3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges-Henri COTTET, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BOUILLET, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC111265DR11 du 1^{er} juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

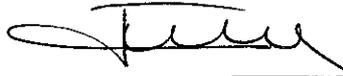
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 18 octobre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

DEC112138DR11

Délégation de signature consentie à M. DUMONTIER, directeur de l'UMR 5820, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5820 intitulée « Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion », dont le directeur est M. Pascal DUMONTIER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR N°5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMONTIER, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

Article 3

La décision n°DEC110300DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

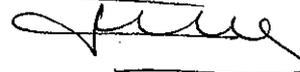
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 25 octobre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

DEC112152DR11

Délégation de signature consentie à M. CARDIN, directeur de l'UMR 5275, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre », dont le directeur est M. Philippe CARDIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur de l'UMR N°5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme BLANC France, Ingénieur d'Etudes, M. Philippe GUEGUEN, Directeur de Recherches, M. Peter VAN DER BEEK, Professeur des Universités, Mme Claudine MEUGNIOT, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

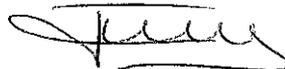
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 21 décembre 2011

Jérôme VITRE



Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113093DR16

Délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la Direction de la Communication (DIRCOM) ;

Vu la décision n°060010DAJ du 10 janvier 2006 nommant Madame Raja DRISSI-DAOUDI, directrice administrative de la Direction de la Communication ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de Pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Brigitte PERUCCA**, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRCOM, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte PERUCCA, délégation est donnée à **Madame Raja DRISSI-DAOUDI**, directrice adjointe administrative de la DIRCOM, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113116Dr16

Délégation de signature consentie à Madame Claudine SCHMIDT-LAINE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100012DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n°110650 DAJ du 1^{er} mars 2011 nommant Mme Claire WERLEN, directrice adjointe administrative de l'INSIS;

Vu la décision n°111597DAJ du 25 juillet 2011 nommant Mme Claudine SCHMIDT-LAINE directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des Systèmes (INSIS);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Claudine SCHMIDT-LAINE**, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSIS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine Schmidt-Lainé, délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice adjointe administrative de l'INSIS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113115DR16

***Délégation de signature consentie à Madame Hélène NAFTALSKI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

Vu la décision n°100083DAJ du 26 février 2010 nommant Mme Hélène NAFTALSKI directrice de cabinet du Président du CNRS;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Hélène NAFTALSKI**, directrice de cabinet du président du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Présidence, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113097DR16

Délégation de signature consentie à Madame Michèle LEDUC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°111474DAJ du 13 juillet 2011 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de Madame Michèle LEDUC aux fonctions de présidente ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Michèle LEDUC**, présidente du comité d'éthique du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du comité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle LEDUC, délégation est donnée à **Madame Christiane BOUCHARD**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du (ou des) délégataire (s).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113111DR16

Délégation de signature consentie à Madame Michèle SAUMON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°080083DAJ du 1^{er} septembre 2008 nommant Madame Agnès des ROCHETTES adjointe à la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (SGCN) ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de Pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°113009DAJ du 21 décembre 2011 portant cessation de fonctions et nomination au Comité national de la recherche scientifique (Mme Michèle SAUMON);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Michèle SAUMON**, chargée de mission pour la préfiguration de la direction administrative du Comité national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle SAUMON, délégation est donnée à **Madame Agnès des ROCHETTES**, adjointe à la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113108DR16

Délégation de signature consentie à Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la direction Europe de la Recherche et Coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n°100160DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de Madame Minh-Hà PHAM DELEGUE aux fonctions de directrice de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale ;

Vu la décision n°105021DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de Monsieur François BIENENFELD aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE**, directrice de l'Europe de la recherche et coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DERCI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE, délégation est donnée à :

- Monsieur François BIENENFELD, directeur adjoint administratif

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113117DR16

Délégation de signature consentie à Madame Pascale BUKHARI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100209DAJ du 21 septembre 2010 nommant Madame Pascale BUKHARI en qualité de Directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Pascale BUKHARI**, Directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale Bukhari, délégation est donnée à **Madame Karen OBIN**, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113114DR16

Délégation de signature consentie à Madame Sandrine LORIDAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°100239DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Madame Sandrine LORIDAN aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Sandrine LORIDAN**, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière du CNRS (DCIF), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DCIF, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113119DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 modifiée concernant l'organisation des services du Secrétariat Général du CNRS;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Christophe COUDROY aux fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

Vu la décision n°112448DAJ du 9 novembre 2011 portant nomination de Monsieur Emmanuel RIDENT aux fonctions de Directeur Adjoint des Ressources Humaines ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe COUDROY**, Directeur des Ressources Humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY, délégation est donnée à **Monsieur Emmanuel RIDENT**, Directeur Adjoint des Ressources Humaines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY et de Monsieur Emmanuel RIDENT, délégation est aussi donnée à :

- **Madame Christiane ENAME**, responsable du service formation et itinéraires professionnels ;
 - **Madame Michèle DESLANGLES**, chargée des affaires générales pour les crédits de la dotation globale ;
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC120082DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Floryan de CAMPO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n°111340INC du 27 juin 2011 portant création de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory »

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Floryan de CAMPO**, directeur de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory » à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23920 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Floryan de CAMPO, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc CLACENS**, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113092DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Guy METIVIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 090152DAJ du 16 novembre 2009 portant nomination de Mme Françoise BALESTIE aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI);

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI) ;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100050DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Guy METIVIER aux fonctions de Directeur de l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Guy METIVIER**, Directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSMI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy METIVIER, délégation est donnée à **Mme Françoise BALESTIE**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113120DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MARTINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13 ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de Monsieur Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la décision n° 110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Jacques MARTINO**, Directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS pour les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, délégation est donnée à **Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT**, directrice adjointe administrative de l'IN2P3, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO et de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, délégation est également donnée à :

- **M. Steve PANNETIER**, adjoint de la directrice adjointe administrative
- **M. Christophe de LA TAILLE**, directeur adjoint technique
- **Mme Eliane PERRET**, responsable du service Partenariat, Europe et Coopération Internationale
aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113100DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François PINTON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 090158DAJ du 16 novembre 2009 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique (INP);

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut de Physique (INP) ;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° 113046DAJ du 21 décembre 2011 nommant M. Jean-François PINTON aux fonctions de Directeur de l'Institut de Physique (INP);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Jean-François PINTON**, directeur de l'Institut de Physique (INP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François PINTON, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD**, directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François PINTON et de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, délégation est donnée à **Mme Martine RECHENMANN**, responsable du budget et des affaires financières de l'INP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113101DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François STEPHAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100150DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Jean-François STEPHAN aux fonctions de directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

Vu la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Jean-François STEPHAN**, Directeur de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Mme Sophie GOGUELET**, adjointe du directeur administratif adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113098DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Noël VERPEAUX
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°100164DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Noël VERPEAUX aux fonctions de directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Noël VERPEAUX**, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DASTR, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noël VERPEAUX, délégation est donnée à **Madame Jocelyne VERNON**, chargée des affaires générales, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113104DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Joseph ILLAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 modifiée concernant l'organisation des services du Secrétariat Général du CNRS;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n°030093DAJ du 28 août 2003 portant nomination de Monsieur Joseph ILLAND en qualité de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Joseph ILLAND**, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits qui lui sont attribués, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113095DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Joël BERTRAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science du CNRS;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Joël BERTRAND**, directeur général délégué à la science du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée à la science, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND, délégation est donnée à **Madame Hélène NAFTALSKI**, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113107DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BLAY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 090040DAJ du 9 avril 2009 portant création du Comité pour l'histoire du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100080DAJ du 26 février 2010 portant nomination de M. Michel BLAY aux fonctions de président du Comité pour l'histoire du CNRS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Michel BLAY**, président du Comité pour l'histoire du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du Comité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BLAY, délégation est donnée à **Monsieur Denis GUTHLEBEN**, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du (ou des) délégataire (s).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113112DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice BOURDELAIS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Patrice BOURDELAIS Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu la décision n°100201DAJ du 27 juillet 2010 nommant Mme Carole LE CONTEL directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Patrice BOURDELAIS**, Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSHS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS, délégation est donnée à **Mme Carole LE CONTEL**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est également donnée à **Mme Monique RIGOLET**, adjointe de la directrice adjointe administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113103DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick NETTER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090150DAJ du 16 novembre 2009 nommant Mme Annie LECHEVALLIER directrice adjointe administrative de l'INSB;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100047DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Patrick NETTER Directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Patrick NETTER**, Directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée à **Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER et de Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN, délégation est donnée à **M. Lyasid HAMMOUD**, Ingénieur de recherche à l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, de Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN et de M. Lyasid HAMMOUD, délégation est donnée à **Mme Anne-Marie CAPELLAN**, ingénieure d'études à l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113106DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe BAPTISTE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100092DAJ du 25 février 2010 portant nomination de Mme Claire FERRAS aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions ;

Vu la décision n°100171DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de Directeur de l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I) ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Philippe BAPTISTE**, Directeur de l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BAPTISTE, délégation est donnée à **Mme Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113090DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n°1050045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de Monsieur Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre GOHAR**, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GOHAR, délégation est donnée à **Madame Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113105DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GUILLON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°111211DAJ du 26 mai 2011 portant nomination de Monsieur Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de la Mission pour l'Interdisciplinarité;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre GUILLON**, Directeur de la Mission pour l'Interdisciplinarité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre Guillon, délégation est donnée à **Madame Laurence EL KHOURI**, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113091DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Régis REAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090144DAJ du 16 novembre 2009 nommant Monsieur Philippe CAVELIER, directeur adjoint administratif de l'Institut de Chimie ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut de Chimie (INC) ;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 nommant Monsieur Régis REAU, Directeur de l'Institut de Chimie ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Régis REAU**, Directeur de l'Institut de Chimie (INC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INC, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis REAU, délégation est donnée à **Monsieur Philippe CAVELIER**, directeur adjoint administratif de l'Institut de Chimie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113102DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Serge BAUIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°100166DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Serge BAUIN aux fonctions de directeur de l'information scientifique et technique ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Serge BAUIN**, directeur de l'information scientifique et technique (DIST), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIST, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge Bauin, délégation est donnée à :

- **M. Francis ANDRE**, ingénieur de recherche, directeur adjoint
 - **Mme Annie CORET**, ingénieure de recherche, responsable du système d'informations
 - **Mme Valérie DA FONSECA E SOUSA**, assistante-ingénieure, chargée des affaires générales
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113099DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Thibaut SARTRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°100218DAJ du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de Monsieur Thibaut SARTRE aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Thibaut SARTRE**, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DSFIM, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibaut Sartre, délégation est donnée à **Madame Catherine LARROCHE** et à **Monsieur Sylvain DEHAUD**, adjoints du directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113118DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier INGLEBERT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de Monsieur Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Xavier INGLEBERT**, directeur général délégué aux ressources du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée aux ressources, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier INGLEBERT**, délégation est donnée à **Madame Maryse MAZUY**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC113095DR16

Délégation de signature consentie à Madame Joëlle RAGUIDEAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS, et notamment son article 3;

Vu la décision n°100163DAJ du 8 juillet 2010 nommant Madame Joëlle RAGUIDEAU en qualité de Directrice de la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Joëlle RAGUIDEAU**, Directrice de la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS pour les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC120059DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas CASTOLDI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 modifiée concernant l'organisation des services du Secrétariat Général du CNRS;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

Vu la décision n°112604DAJ du 4 janvier 2012 nommant Monsieur Nicolas CASTOLDI aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

Vu la décision n°112605DAJ du 4 janvier 2012 nommant Madame Isabelle LONGIN, aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas CASTOLDI**, directeur des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des affaires juridiques, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas CASTOLDI, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, directrice adjointe des affaires juridiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Evolution des compétences de Mme Clarisse DAVID

Responsable du Service des ressources humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Dec112721 DR05

Le Délégué régional,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de M. Gilles Traimond aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°080002DR5 du 2 janvier 2008 portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de responsable des Ressources humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services;

Décide

Article 1^{er}

Les attributions de Mme Clarisse DAVID, responsable des Ressources humaines, sont étendues à l'ensemble des domaines d'activités de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2

La présente décision prend effet le 27 décembre 2011 et prendra fin à la date de la nomination d'un adjoint au délégué régional.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} décembre 2011

Gilles Traimond

DEC112864INSIS

Décision modifiant la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS).

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS), notamment son article 2 ;



Institut des sciences de l'ingénierie
et des systèmes

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 69

DECIDE

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2994 intitulé : « Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales (SEEDS) sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer : « Directeur : M. Hervé MOREL, directeur de recherche »
« Directeur-adjoint : M. Jean-Pascal CAMBRONNE, professeur »

Par : « Directeur par intérim : M. Jean-Pascal CAMBRONNE, professeur »

Remplacer : « Délégation Rhône Auvergne »

Par : « Délégation Midi-Pyrénées »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique

Fait à Paris, le 17/1/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC112894DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UPR 3407, intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le Directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick FRANCIOSI, DR2, Directeur adjoint, à Madame Alix GICQUEL, PU, Enseignant-chercheur et à Madame Amélie GUIDICI, IE, Administratrice, dans la limite des crédits liés aux fonds du labex SEAM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n°DEC110188DR05 du 31 janvier 2011 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le

Le directeur d'unité

Khaled HASSOUNI

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC112679DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, madame Catherine Cantrel, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 04/10/2011.

Après avis favorable du CHS de l'Université Pierre et Marie Curie en date du 10/11/2011, madame Catherine Cantrel est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité de recherche n° EAC7180, intitulée Physiologie Cellulaire et Moléculaire des Plantes à dater du 04/10/2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 04/10/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Alain Zachowski

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Directeur de l'Unité EAC7180

Christine d'Argouges

Déléguée régionale du CNRS

Maurice Renard

Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC111418DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Mademoiselle Pascale Jolivet a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 13/05/2011.

Après avis favorable du CSHS en date du 27/06/2011 Mademoiselle Pascale Jolivet est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité FRE3354 à dater du 13/05/2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 06/05/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Stéphane Lemaire

Directeur de l'unité FRE3354

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Liliane Flabbée

Jean-Charles Pomerol

Déléguée régionale du CNRS

Président de l'Université Paris VI

DEC112613 INSHS

Portant nomination de M William GENIEYS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5112 CEPEL (Centre d'étude politique de l'Europe latine)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5112 intitulée Centre d'étude politique de l'Europe latine et nommant M Hubert Peres directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Décide :

Article 1^{er}

M William Genieys, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 avril 2013, en remplacement de M Pierre Valarie, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/01/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

**PLATE-FORME REGIONALE D'IMAGERIE
MONTPELLIER RIO IMAGING (MRI)**

UMS 3426

ANNEXE

L'acquittement des prestations se fait par bon de commande, à envoyer à :

Mickaël AUTUORI
Gestionnaire Biocampus Montpellier
UMS3426 CNRS,US9 INSERM,UMI,UMII
c/o Institut de Génomique Fonctionnelle
IGF sud, pièce 017
141, rue de la Cardonille
34094 Montpellier Cedex 05 - France
Fax: 04-67-54-24-32

La facturation est faite par les services financiers de la Délégation Régionale du CNRS.

TARIFICATION DE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

	Tarification secteur public			Tarification secteur privé		
	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT
Petits comptes				PC-Pr-0	1	169,90
	PC-Pb-1	10	335,00	PC-Pr-1	10	1699,00
	PC-Pb-2	25	837,50	PC-Pr-2	25	4247,50
	PC-Pb-3	50	1 675,00	PC-Pr-3	50	8495,00
	PC-Pb-4	75	2 512,00	PC-Pr-4	75	12 742,50
Comptes moyens	MC-Pb-1	100	3 350,00	MC-Pr-1	100	16 990,00
	MC-Pb-2	250	8 375,00	MC-Pr-2	250	42 475,00
	MC-Pb-2	500	16 750,00	MC-Pr-2	500	84 950,00
	MC-Pb-2	750	25 125,00	MC-Pr-2	750	127 425,00
Grands comptes	GC-Pb-1	1 000	33 500,00	GC-Pr-1	1 000	169 900,00
	GC-Pb-2	1 500	50 250,00	GC-Pr-2	1 500	254 850,00
	GC-Pb-3	2 000	67 000,00	GC-Pr-3	2 000	339 800,00
	GC-Pb-4	2 500	83 750,00	GC-Pr-4	2 500	424 750,00
	GC-Pb-5	3 000	100 500,00	GC-Pr-5	3 000	509 700,00

Les utilisateurs ont accès à tous les équipements scientifiques de l'ensemble des plateaux techniques de la plate-forme MRI.

La vitesse de décompte des heures machine pourra varier selon l'équipement utilisé.

TARIFICATION DES PRESTATIONS LIEES A LA FORMATION PERMANENTE
MONTPELLIER RIO IMAGING (MRI)

UMS 3426

ANNEXE

Coût à la demi-journée par personne :

Prestations	Demi-journée	Secteur Public		Secteur Privé	
		Nomenclature	Prix de la formation HT	Nomenclature	Prix de la formation HT
Formation à la demi journée	1	Fpu	75 €	FPr	200 €

Les frais de formation comprennent :

- Acquisition : utilisation du matériel, support de cours relié, repas.
- Analyse : utilisation du matériel, éventuellement heures de calcul, support de cours, pause et repas (pour formation à la journée)

Les formations ont lieu sur les sites de la plate-forme.

TARIFICATION DES PRESTATIONS EXPERTISES
MONTPELLIER RIO IMAGING (MRI)

UMS 3426

ANNEXE

Prestations	Secteur Public	Secteur privé
Expertise /homme/heure	26 € HT	46,80 € HT

Tarif des produits de l'unité UMS3426 Bio Campus Montpellier : Plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier Rio Imaging (MRI)

Dec123122 DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n° DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier RIO IMAGING (MRI) de l'UMS3426 Bio Campus Montpellier (DEC110588DR13 du 21/02/11) sont modifiés et fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2012

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 03 janvier 2012

P/ le Président et par délégation

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC112752INSHS

Portant prolongation de nomination de Mme Graciela Schneier-Madanes, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte internationale n° 3157 intitulée « Water, environnement and public policy ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 070050SCHS en date du 11 février 2008 portant création de l'unité mixte internationale n° 3157 intitulée « Water, environnement and public policy ».;

Vu la décision n° 100077DAJ en date du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël Bertrand aux fonctions de DGDS ;

Vu la décision n° 112089INSHS en date du 17 octobre 2011 portant nomination de Madame Graciela Schneier-Madanes aux fonctions de directrice par intérim de l'UMI n°3157 ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Graciela Schneier-Madanes, directrice de recherche CNRS, est prolongée en qualité de directrice par intérim de l'unité mixte internationale n° 3157 intitulée « Water, environnement and public policy », du 1^{er} janvier au 31 août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC112778INSHS

Portant prolongation de nomination de M. Christophe Goddard, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte internationale n° 3199 intitulée « Transitions ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°080034SCHS du 25 juillet 2008 portant création de l'UMI n°3199 « Transitions » et nomination de sa directrice ;

Vu la décision n° 100077DAJ en date du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël Bertrand aux fonctions de DGDS ;

Vu la décision n° 112308INSHS en date du 28 novembre 2011 portant nomination de Monsieur Christophe Goddard aux fonctions de directeur par intérim de l'UMI n°3199 ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Christophe Goddard, maître de conférence détaché dans le corps de CR1 du CNRS, est prolongé en qualité de directeur par intérim de l'unité mixte internationale n° 3199 intitulée «Transitions», du 1^{er} janvier au 31 août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand





DEC112724INC

Décision portant nomination de Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN, directeur de recherche 2^{ème} Classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer la communication scientifique pour l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN demeure affecté à l'Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) – UMR7201.

Art. 2 – **Du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**, Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/01/2012

Alain FUCHS



DEC112723INC

Décision portant nomination de Monsieur Philippe GARRIGUES en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Philippe GARRIGUES, Directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Chimie/Environnement et à l'Alliance « AllEnvi ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe GARRIGUES demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires – UMR5255.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/01/2012

Alain FUCHS

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Janvier 2012

ISSN 1148-4853

